

HORAIRES ET SALLES

Jeudi 4 septembre 2008

8h30	Distribution des dossiers (Anthropole - 1031)	
9h00	Accueil : Directeur IGUL et Observatoire OUVDD (Prof. A. Da Cunha), Syndic de Lausanne (M. D. Brélaz), Vice-Doyen FGSE (Prof. J. Ruegg)	
9h15 - 10h00	Conférence plénière : Prof. Cyria Emelianoff , Université du Maine <i>Les quartiers durables en Europe : questions prospectives</i>	
10h00 - 10h30	Pause-café : Suite et fin de la distribution des dossiers	
10h30 - 12h30	Atelier 1 (Anthropole - 1031) Conception de quartiers durables	Atelier 2 (Anthropole - 1129) Quartier et gestion foncière
12h30 - 14h30	Repas (Unithèque)	
14h30 - 16h30	Atelier 3 (Anthropole - 1031) Eco-construction et habitat durable	Atelier 4 (Anthropole - 1129) Mobilités du quartier, mobilités de la ville, quelles complémentarités, quelles incompatibilités ?
16h45	Film « Orienter Lausanne vers la durabilité : potentiels et limites des écoquartiers » (1031)	
17h30	Apéritif (offert par la Ville de Lausanne)	

Vendredi 5 septembre 2008

9h00 - 9h30	Conférence plénière (1031) : Jean-Luc Kolb , Chef de projet, Service d'urbanisme de Lausanne <i>Présentation du projet « Métamorphose »</i>	
9h30 - 10h00	Conférence plénière (1031) : Pierre Kermen , Urbaniste ; enseignant à l'Institut d'urbanisme de Grenoble ; Ex-adjoint au maire de Grenoble pour l'urbanisme <i>L'écoquartier comme laboratoire de la durabilité : L'exemple de la « ZAC de Bonne » à Grenoble</i>	
10h00 - 10h30	Pause-café	
10h30 - 12h30	Atelier 5 (1031) Le quartier, espace de vie : espaces collectifs et dynamiques sociales	Atelier 6 (1129) Quartiers durables et gestion de l'énergie
12h30 - 14h00	Repas (Unithèque)	
14h00 - 16h00	Atelier 7 (1031) Structuration institutionnelle et gestion du projet	Atelier 8 (1129) Renouvellement ou transformation durable des quartiers
16h15 - 17h00	Conférence plénière (1031) : Gérard Magnin , Directeur, Energie-Cités <i>La gestion de l'énergie dans les écoquartiers européens : quelle intégration des politiques de l'énergie, de l'urbanisme et de la mobilité ?</i>	
17h00	Conclusion et fin : Denis Décosterd , Chef du SEGRE, Ville de Lausanne	

INTRODUCTION

Problématique générale

Les notions d'éco-quartier et de quartier durable émergent aujourd'hui de façon récurrente. De nombreux quartiers durables « modèles » ont vu le jour en Europe du Nord¹, et cette tendance s'observe aussi en Suisse, avec plusieurs projets réalisés (Ecoparc à Neuchâtel, Zürich West, Sulzer areal à Winterthur) ou en cours (Projet Métamorphose de la Ville de Lausanne, Malley à Renens, La Praille à Genève). Les exemples de nouveaux quartiers durables, qui ont d'abord valeur de référence, nous montrent au-delà des effets de vitrine quels sont les enjeux et les pistes pour améliorer la durabilité des tissus urbains existants, et ceci à plusieurs niveaux :

- Comment concevoir une indispensable modernisation écologique qui soit économiquement viable et socialement acceptable ?
- Comment assurer, dans les villes, un cadre de vie de qualité pour tous ?
- Comment mettre en œuvre la ville durable dans le cadre de projets complexes intégrant les multiples problématiques urbaines : disponibilité des terrains, formes et structures urbaines, aménagement des espaces publics, équipements collectifs, mobilité, gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets, préservation des espaces verts et du patrimoine bâti, participation, gouvernance, etc.

Ces problématiques ont déjà été étudiées à l'échelle de la ville, en particulier lors des deux précédents colloques organisés par l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable². La question qui est posée ici est : dans le cadre de projets de « quartiers durables », quels sont les apports spécifiques de l'échelle du quartier pour un développement urbain durable ?

Postulats

On pourrait soupçonner les quartiers durables de n'être que des prototypes high-tech, des vitrines du marketing urbain difficiles à reproduire, les financements ayant été obtenus dans le cadre d'événements exceptionnels tels que des expositions universelles ou les Jeux Olympiques. On les suspecte aussi de favoriser la gentrification. De plus, quel intérêt y a-t-il a priori à penser l'aménagement urbain à l'échelle du quartier ? La ville est en effet rarement abordée par les acteurs de l'urbain à cette échelle : elle est le plus souvent planifiée au niveau communal dans le cadre des plans directeurs et des plans de zones, gérée de manière sectorielle (mobilité, énergie, logement...) et construite au coup par coup dans le cadre de réalisations ponctuelles.

Si ces réticences peuvent être justifiées, nous postulons que le projet à l'échelle du quartier amène une plus-value pour un développement urbain durable.

En effet, projeter la ville à l'échelle du quartier prend sens à plusieurs niveaux :

- D'un point de vue urbanistique, le quartier est l'échelle qui permet de penser la dimension qualitative : il facilite l'articulation des pleins et des vides dans une unité cohérente, permet de développer des synergies entre logements et équipements collectifs, ainsi que d'agencer de manière qualitative les mixités et les densités. Cette échelle facilite aussi le traitement des relations entre le bâti et l'espace public, la coordination entre les centralités et les réseaux de transport public, tout en ménageant les indispensables zones de calme (parcs, jardins, rues résidentielles)...
- Du point de vue de l'environnement, l'échelle du quartier permet une gestion plus intégrée des ressources, et facilite l'organisation des mobilités : la gestion de l'énergie, de l'eau ou des déchets peut être appréhendée plus globalement qu'au niveau du bâtiment, par la mise en place d'équipements techniques bénéficiant d'une masse critique suffisante. De plus, l'articulation d'un projet de quartier à une infrastructure de transport public performante permet d'optimiser la gestion du stationnement, ainsi que l'organisation des cheminements piétons et des zones de rencontre.
- Sous l'angle social, le quartier est l'échelon d'un vécu quotidien pour nombre d'habitants qui en ont une pratique intensive, et pour qui il est le prolongement du logement (enfants, jeunes, âgés, « non-actifs »). Mais le quartier est potentiellement pour tous l'espace de pratiques de proximité susceptibles de générer des sentiments d'appartenance, voire des liens sociaux plus ou moins formels. Le projet à l'échelle du quartier est ainsi l'opportunité de renforcer le capital social, et d'offrir un modèle alternatif à la villa périurbaine. La durabilité sociale passe d'abord par l'implication des futurs habitants dans la définition du projet, de façon à

1 BedZed à Londres, Vauban à Freiburg, Kronsberg à Hannover, etc.

2 Colloque « Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance », Université de Lausanne, 21-23 septembre 2005 ; « Forum international d'urbanistique : développement urbain durable, gestion des ressources et services urbains », Université de Lausanne, 20-22 septembre 2006.

répondre aux attentes diversifiées en matière de logements (location, propriété, coopératives) ainsi qu'aux besoins en équipements de proximité et en espaces publics de qualité.

Bien entendu, si le quartier est porteur de problématiques et d'enjeux spécifiques, il n'est pas un élément isolé et isolable du reste de la structure urbaine. Projeter à cette échelle signifie dans le même temps penser le rôle du quartier dans le fonctionnement de la ville dans son ensemble, chaque niveau de la hiérarchie urbaine ayant ses logiques propres, qui doivent être complémentaires.

Questions posées aux intervenants :

Ce colloque ne se veut donc pas une nouvelle vitrine de projets-phares européens, mais il souhaite questionner les opportunités et les limites de ces projets, en interrogeant en particulier les spécificités de l'échelle du quartier pour un développement urbain durable intégré, dans ses rapports avec les tissus urbains et les politiques urbaines préexistantes. Deux séries de questions sous-tendront l'ensemble des réflexions :

Le quartier comme échelle spécifique d'un projet urbain durable : comment le projet à l'échelle du quartier amène-t-il une plus-value en termes de développement durable, que les autres niveaux de la planification urbaine ne suffisent pas à prendre en compte ? Comment tenir compte des spécificités de cette échelle dans la planification de la mobilité, du logement, des activités, des espaces publics, des réseaux techniques, des équipements collectifs ?

Le projet de quartier durable comme tremplin de la durabilité à l'échelle de la ville : comment le projet à l'échelle du quartier permet-il de renforcer la durabilité de la ville dans son ensemble ? En particulier, quelles relations et complémentarités spatiales et fonctionnelles sont définies avec les quartiers voisins et le reste de la ville ? Comment le projet permet-il de renouveler et de renforcer les politiques urbaines sectorielles (foncier, urbanisme, mobilité, logement, énergie, équipements, patrimoine), ainsi que la cohérence des politiques urbaines entre elles ? Comment permet-il de questionner et d'améliorer les modalités habituelles de la gouvernance et de la gestion de projets, notamment en termes de participation ?

Organisation

Ce colloque a été organisé en partenariat avec les institutions suivantes :

- Observatoire universitaire de la ville et du développement durable (OUVDD)
- Ville de Lausanne
- Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM-Martigny)
- Fédération suisse des urbanistes (FSU)
- Institut de géographie de l'Université de Lausanne (IGUL)
- Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)
- Institut d'études politiques et internationales (IEPI)
- Observatoire universitaire de la mobilité (Univ. Genève)
- HES-SO Valais
- Sustainable Urban Development European Network (SUDEN)

Les plus vifs remerciements s'adressent aux personnes suivantes, qui ont collaboré à la réalisation de ce projet :

Françoise Chappuis (Lausanne), **Catherine Charlot-Valdieu** (SUDEN), **Prof. Christophe Clivaz** (HES-SO Valais), **Prof. Antonio Da Cunha** (OUVDD-IGUL), **Denis Décosterd** (Lausanne), **Jean-Philippe Dind** (OUVDD-IGUL), **Peter Giezendanner** (FSU), **Ulrick Liman** (Lausanne), **Prof. Stéphane Nahrath** (IDHEAP-IEPI), **Akbar Nour** (CREM), **Philippe Outrequin** (SUDEN), **Prof. Giuseppe Pini** (IGUL/UNIGE), **Prof. Jean-Marc Revaz** (CREM).

Nous remercions vivement les institutions suivantes pour leur précieux soutien financier :

- Département du territoire, République et canton de Genève
- Office fédéral du développement territorial (ARE)
- Office fédéral de l'énergie (OFEN)
- Office fédéral du logement (OFL)

Chef de projet : Jean-Philippe Dind

THÉMATIQUES

Atelier 1 : Conception de quartiers durables

Cet atelier cherchera à montrer comment un développement urbain durable doit intégrer en amont les questions du quartier, et comment l'échelle du quartier permet de mieux concrétiser spatialement les objectifs d'un urbanisme durable. Ces questions seront éclairées par la présentation d'un cas situé dans l'Ouest lausannois, le projet de quartier de Malley. On analysera de quelle manière il s'insère dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges ainsi que dans l'approche plus globale de la politique des agglomérations de l'ARE.

Atelier 2 : Quartier et gestion foncière

Dans quelle mesure l'échelle du quartier permet-elle de penser l'accès au foncier de manière globale et cohérente, ainsi que de fournir des outils aptes à contrer les résistances, respectivement convaincre les propriétaires fonciers? Comment des démarches foncières appropriées sont-elles susceptibles de favoriser la réalisation d'un projet de quartier durable, quels outils sont à disposition pour coordonner les différents intérêts ou encore comment s'assurer que les usages futurs du sol répondront bien aux attentes des différentes parties prenantes ?

Atelier 3 : Eco-construction et logements durables

Comment le projet de quartier durable permet-il de mettre en oeuvre une politique du logement cohérente, qui soit porteuse à la fois des objectifs de qualité environnementale des constructions et d'équité sociale ? Le quartier permet-il d'agencer différents statuts d'occupation du logement, de la propriété privée au logement social, en passant par le logement coopératif ? Comment le projet de quartier permet-il d'optimiser la mixité sociale et la mixité fonctionnelle sans perdre de vue les impératifs de qualité environnementale ?

Atelier 4 : Mobilités du quartier, mobilités de la ville, quelles complémentarités, quelles incompatibilités ?

Quelles sont les spécificités du quartier en termes de mobilité ? Existe-t-il un lien entre l'environnement construit du quartier et la mobilité qu'il génère ? Un quartier durable génère-t-il automatiquement une mobilité durable ? Un quartier peut-il s'affranchir d'une mobilité réalisée en transport individuel motorisé ? Peut-on maîtriser la mobilité dans le quartier indépendamment de la maîtrise de la mobilité dans la ville ?

Atelier 5 : Le quartier, espace de vie : espaces collectifs et dynamiques sociales

Le quartier, au-delà du logement, est un espace de vie. Dans cette optique, quelles sont les stratégies pour intégrer au projet des équipements collectifs répondant à la demande, favorisant les usages et l'appropriation ? Comment le capital social du quartier et l'implication des habitants peuvent-ils être renforcés dans le cadre d'un projet ? Comment mettre en oeuvre les « infrastructures collectives » du quartier, de leur conception à leur fonctionnement ?

Atelier 6 : Quartiers durables et gestion de l'énergie

Face à des enjeux énergétiques et climatiques de plus en plus contraignants, un nombre croissant de villes sont amenées à repenser la gestion de leurs ressources et à développer des planifications énergétiques complexes et efficaces. Face à la complexité croissante des solutions d'approvisionnement énergétique urbain, on montrera comment promouvoir une approche de gestion énergétique intégrée à l'échelle des quartiers urbains, qui puisse diminuer rapidement et drastiquement nos consommations d'énergie tout en restant viable économiquement.

Atelier 7 : Structuration institutionnelle et gestion du projet

Le projet à l'échelle du quartier pose un certain nombre de défis en matière de processus et de gestion institutionnelle: comment planifier les différentes phases du projet (définition des objectifs, conception, réalisation), comment gérer la nécessaire concertation entre les acteurs des différents champs de l'action publique (urbanisme, mobilité, social...), comment intégrer les acteurs du secteur privé (promoteurs, commerciaux) pour rendre le projet viable sans perdre de vue les objectifs sociaux et écologiques ? A quel moment et comment faire participer les habitants ? Quel rôle pour les experts ?

Atelier 8 : Renouvellement ou transformation durable des quartiers

De nombreux projets portent sur des quartiers existants, qui posent des questions spécifiques: Comment redynamiser les activités économiques existantes et en susciter de nouvelles ? Comment optimiser les programmes de réhabilitation des logements sociaux en conciliant les objectifs et impératifs des différents acteurs concernés ? Comment inciter et favoriser la réhabilitation du secteur résidentiel privé ? Comment résorber la précarité ? Comment réduire les inégalités (y compris écologiques) ? Comment transformer le quartier et améliorer son image sans perdre son identité ?

PRÉSENTATION DES CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

LES QUARTIERS DURABLES EN EUROPE : QUESTIONS PROSPECTIVES

Jeudi 4 septembre 2008, 9h15 – 10h00, salle 1031 Anthropole

CONFÉRENCIÈRE

Cyria EMELIANOFF GÉOGRAPHE, MAÎTRE DE CONFÉRENCE, UNIVERSITÉ DU MAINE

MODÉRATEUR

Prof. Antonio DA CUNHA DIRECTEUR, INSTITUT DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Mots-clés : quartiers durables, urbanisme durable, Europe, modes de vie, action publique

Résumé :

La communication caractérisera d'abord l'offre de quartiers durables en Europe telle qu'elle s'est développée depuis une dizaine d'années, en analysant les principaux apports de ces quartiers, leurs limites, et en montrant la diversité et les divergences. L'hypothèse, dans le contexte d'un tournant urbanistique en construction, est qu'on assiste à une diversification des opérations et à une ramification des questions ouvertes par ce type d'urbanisme, facteurs de pluralisation mais aussi d'évolutivité de ces quartiers.

L'analyse de la demande d'éco-quartiers, de ses modalités d'expression et de ses motifs permettra de prolonger le questionnement. En confrontant les opérations portées par des groupes d'habitants et celles pilotées par des villes, il sera possible d'appréhender des enjeux prospectifs de l'urbanisme durable : les modes de vie durables, les formes de gestion en bien commun et d'action conjointe (pouvoirs publics/habitants), l'accès aidé au foncier, l'intensification du rapport à la nature en ville et du rapport au monde, notamment. Une série de questions pourront alors être abordées. Quels sont les liens entre cadres de vie et modes de vie « durables » ? A quelles conditions l'urbanisme durable peut-il devenir un levier d'évolution des modes de vie ? Au-delà des lectures déterministes portant sur les formes et infrastructures urbaines, cette question réfère aux modes d'organisation collective susceptibles d'offrir des espaces de reconnaissance sociale pour des modes de vie différents. Comment et pourquoi autoriser la fabrique de la ville ou d'un quartier par les habitants ? Comment le voisinage est-il redéfini dans ces quartiers, et dans quelle mesure le « vivre ensemble sur terre » l'est-il ?

LE PROJET « MÉTAMORPHOSE » À LAUSANNE

Vendredi 5 septembre 2008, 9h00 – 9h30, salle 1031 Anthropole

CONFÉRENCIER

Jean-Luc KOLB

ARCHITECTE - URBANISTE, ADJ. À LA DIRECTION, CHEF DE PROJET, VILLE DE LAUSANNE

MODÉRATEUR

Prof. Antonio DA CUNHA

DIRECTEUR, INSTITUT DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Mots-clés : projet « Métamorphose », Lausanne, quartier durable, gestion de projet, participation

Résumé :

Le projet « Métamorphose » à Lausanne est le principal volet urbanistique de la législature 2006-2011. Proposé par l'exécutif, et adopté par le législatif communal en novembre 2007, il s'articule selon les quatre thématiques principales suivantes :

- **Les équipements sportifs** : une vision générale sur l'avenir des installations sportives lausannoises avait été exposée lors de la précédente législature. Dans le projet Métamorphose, toute une série de propositions concrètes sont annoncées, soit la construction d'un nouveau stade de football, d'une piscine olympique et d'un boulodrome partiellement couvert aux Prés-de-Vidy (sud de la ville), le déplacement des terrains de football des Plaines-du-Loup vers la Tuilière, où une salle « multisports » est également prévue (nord de la ville), la démolition du stade olympique et du vélodrome, et la construction d'un centre comprenant une patinoire, une halle de rink-hockey et divers autres sports (judo, tennis de table, haltérophilie, etc.). En outre, un agrandissement du stade de Coubertin de Vidy a été proposé pour accueillir les utilisateurs actuels et les manifestations de type Athletissima (option en cours de réévaluation).
- **L'écoquartier**, ou quartier à haute valeur environnementale : c'est sur les espaces libérés par le déplacement des installations sportives, entre les anciennes casernes et le carrefour de la Blécherette, que s'étendra sur une trentaine d'hectares ce nouveau « morceau de ville » planifié selon les principes du développement durable, qui proposera logements, emplois et équipements publics. Il représente l'objectif fort de vouloir « construire de la ville en ville ».
- **Les déplacements** : ils constituent la troisième préoccupation, avec une réflexion sur les transports publics (renforcement du réseau 08 dans le faisceau nord-ouest de la ville avec une proposition d'un nouvel « axe fort ») et des propositions concernant la gestion des transports individuels (nouveaux P+R au nord et au sud de la ville, réorganisation du trafic sous-gare).
- **La participation**, ou participation citoyenne, est le quatrième volet du préavis Métamorphose : celui-ci propose la mise en place d'une démarche qui va au-delà des pratiques usuelles d'information et de consultation en ouvrant des espaces de concertation avec les habitants dans le processus d'élaboration des projets.

Ces quatre volets auront des effets spectaculaires sur plusieurs territoires, soit du nord au sud :

- à la **Tuilière**, où la route de Romanel sera reconstruite et où seront réalisés les terrains de football, un P+R et la salle multisports,
- aux **Plaines-du-Loup** où sera érigé l'écoquartier, en bonne cohabitation avec les installations sportives maintenues,
- aux **Prés-de-Vidy /parc Bourget**, où les jardins familiaux seront déplacés et où sera édifié un ensemble comprenant stade de football, piscine, boulodrome, bureaux, commerces, logements, etc.

Le projet d'écoquartier sera développé selon un processus nouveau à Lausanne, qui redéfinit la notion d'expertise en donnant tour à tour la parole aux habitants (par la démarche participative), aux professionnels (concours d'urbanisme et d'architecture) et aux autorités (selon les procédures usuelles). Son programme et sa mise en forme devront ainsi beaucoup aux (futurs) habitants, tout en étant au préalable cadrés par des exigences incontournables comme la durabilité, la densité, les mixités fonctionnelles et sociales. De la capacité de l'ensemble des acteurs de répondre de manière satisfaisante à des aspirations pas toujours convergentes dépendra la réussite de l'entreprise.

Références :

www.lausanne.ch/metamorphose
Revue « Traçés » no 04/2007

« L'ÉCOQUARTIER COMME LABORATOIRE DE LA DURABILITÉ : L'EXEMPLE DE LA « ZAC DE BONNE » À GRENOBLE »

Vendredi 5 septembre 2008, 9h30 – 10h00, salle 1031 Anthropole

CONFÉRENCIER

Pierre KERMEN

URBANISTE, ÉCONOMISTE DE L'ENVIRONNEMENT, INTERVENANT À L'INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE (F). ADJOINT À L'URBANISME ET À L'ENVIRONNEMENT DE GRENOBLE ET PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT SAGES DE 2001 À 2007.

MODÉRATEUR

Prof. Antonio DA CUNHA DIRECTEUR, INSTITUT DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Résumé :

La ville d'après guerre a connu une profonde mutation. Elle s'est insensiblement dilatée spatialement et socialement. Les défis économiques et écologiques pèsent aujourd'hui fortement sur les conceptions urbaines. Le choc de la ville « post carbone » se diffuse. Les éco-quartiers sont aujourd'hui des terrains d'expérimentation, d'apprentissage et d'appropriation collective de méthodes et concepts de la ville en devenir.

L'éco-quartier n'est pas une fin en soi. C'est de fait « un laboratoire » associant innovation et expérimentation au service d'une politique urbaine soutenable et responsable applicable à l'échelle de l'ensemble de la ville. L'ingénierie territoriale est fortement concernée. Le jeu des acteurs est essentiel, l'animation politique du projet déterminant.

La conférence présentera les éléments d'un cadre théorique de la ville européenne soutenable et les premiers retours d'expérience de la planification urbaine associée à celle des éco quartiers, mise en oeuvre notamment par la ville de Grenoble en France.

Référence : <http://www.debonne-grenoble.fr/>

**« LA GESTION DE L'ÉNERGIE DANS LES ÉCOQUARTIERS EUROPÉENS :
QUELLE INTÉGRATION DES POLITIQUES DE L'ÉNERGIE, DE L'URBANISME
ET DE LA MOBILITÉ ? »**

Vendredi 5 septembre 2008, 16h15 – 17h00, salle 1031 Anthropole

CONFÉRENCIER

Gérard MAGNIN DIRECTEUR, ENERGIE-CITÉS

MODÉRATEUR

Jean-Marc REVAZ DIRECTEUR, CENTRE DE COMPETENCE EN URBISTIQUE (CREM),
MARTIGNY, SUISSE

Mots-clés : énergie, qualité de vie, urbanisme, humanité, éco-quartier

Résumé

« Les éco-quartiers ne se résument pas à l'énergie ». *A coup sûr une telle assertion aura été répétée durant les deux jours du colloque. Cette remarque est une évidence tant il est vrai que c'est la qualité de la vie qui sera l'indicateur principal de succès d'un éco-quartier pensé pour – et parfois aussi par – ses habitants. Cependant, sans tomber dans un quelconque « intégrisme énergétique », la hausse des prix énergétiques ne donne-t-elle pas un nouveau relief à une approche selon laquelle l'urbanisme, repensé sous contrainte énergétique et climatique, retrouverait sens en se réconciliant avec une qualité de vie réinventée ?*

Implicitement, la question de l'énergie – qui inclut souvent l'eau – dans les « éco-quartiers » se réduit souvent à celle de la performance énergétique des bâtiments et à leur mode d'approvisionnement. On va surtout à Freiburg ou à BeZed pour y voir des bâtiments 100% renouvelables, à très faible consommation ou à « énergie positive ». La performance énergétique des bâtiments d'habitation et tertiaires constitue bien sûr un aspect important, mais les éco-quartiers – dans ce qu'ils ont de plus innovant – sont interrogés par l'énergie selon une dimension nettement plus large.

La question des transports vient immédiatement après et on s'imagine le tramway qui relie le quartier Kronsberg à Hanovre et les réseaux cyclables. On remarque aussi la limitation des véhicules automobiles et les parkings en périphérie de quartiers pour éviter la confiscation de l'espace urbain. Le tout pour des déplacements faiblement consommateurs d'énergie.

Cependant, le transport n'est qu'une conséquence de ce qui surdétermine les besoins de déplacement. Pour les fonctions courantes de la vie quotidiennes : faire ses courses, amener les enfants à l'école, se divertir, se cultiver, rencontrer les autres, etc. Etre capable de faire tout cela, et si possible d'y travailler, en disposant de tout ce qui est nécessaire sur place, à portée de la marche, du vélo ou d'un mode de transport public, sans consommation d'énergie, c'est aussi ce à quoi les éco-quartiers doivent conduire, même ceux qui sont une réhabilitation de quartiers existants, comme Vesterbro à Copenhague.

« Avoir tout sur place » nécessite une certaine densité urbaine sans quoi les services privés ne trouveront pas leur rentabilité et les services publics seront à la merci de coupes budgétaires. La contrepartie, c'est ne pas confondre densité et promiscuité, intensité de relations de voisinage et absence d'intimité familiale, urbanité et

absence de nature, d'espaces publics et de récréation. Le défi des éco-quartiers est immense : offrir une autre alternative à une population urbaine -qui parfois vit mal- que celle consistant à s'exiler dans une maison individuelle située dans un lotissement sans âme, loin de tout, totalement captif de l'automobile et des prix des carburants. Seule une attractivité retrouvée de la ville donnera l'envie d'y vivre et de ne pas chercher à s'en échapper en toute occasion.

Le quart des émissions de CO₂ d'un ménage français provient du contenu des produits manufacturiers et alimentaires qu'il consomme et un sixième du transport nécessaire pour lui mettre ces biens à disposition, soit 40% au total ! Comment ne pas voir là un champ pour la relocalisation d'une partie des activités nécessaires à la vie urbaine. La ferme urbaine de Culemborg aux Pays-Bas va en ce sens, comme les marchés de produits locaux ou encore les circuits courts de produits alimentaires. Alors l'économie d'espace agricole périurbain évitera de dilapider ce qui reste d'espace non-construit tout en fournissant des produits « traçables » aux consommateurs ainsi que des emplois locaux.

En ce sens, les éco-quartiers sont des laboratoires qui réinventent la ville et les lieux d'apprentissage de nouvelles façons de penser et de réaliser la ville. Ils rompent avec l'irresponsabilité des territoires quant à leur approvisionnement énergétique dans un monde globalisé. Depuis les « grands ensembles » réalisés dans de nombreux pays européens à la faveur de la folle croissance urbaine des « trente glorieuses », ils constituent une tentative sérieuse de rénovation des concepts urbanistiques, basée sur une re-responsabilisation des urbains vis-à-vis de leur impact sur les ressources naturelles et sur les émissions et autres rejets. En même temps, ils contribuent à limiter la vulnérabilité énergétique des habitants et de leurs activités économiques et sociales tout en remettant les êtres humains au centre des préoccupations des « faiseurs de villes ».

Mais attention : si les éco-quartiers devaient demeurer des « danseuses » urbaines pour des élus en mal de marketing politique, ils se transformeraient rapidement en alibis contre-productifs. Seule une minorité pourra jouir des bienfaits de cette ville ré-imaginée à l'aune des contraintes énergétiques et climatiques. Et la ville, ce doit être pour tous !

Références :

Imagine <http://www.imagineyourenergyfuture.eu/blog/>

Chalon C. *et al.* (2008), *Pour un nouvel urbanisme*, Yves Michel ed., ADELS

Magnin G. (2007), « Action publique locale et énergie : la nécessité d'une nouvelle étape » in *Urbia*, n° 5, IGUL-UNIL, Lausanne

PRESENTATION DES ATELIERS

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES ATELIERS

ATELIER 1 : CONCEPTION DE QUARTIERS DURABLES

Modérateur: Peter Gizendanner, *Fédération suisse des urbanistes, Urbaniste (Team+)*

Rapporteurs : Marie-Luce Duroux, Anne-Marie Mokrani (*étudiants MAS Urbanisme durable*)

Peter Giezendanner (Fédération suisse des urbanistes) « *Introduction : enjeux de l'urbanisme pour des quartiers durables* »

Josiane Maury (ARE), « *Les projets d'agglomération et leur mise en oeuvre par la planification à l'échelle des quartiers* »

Ariane Widmer (Bureau du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois), « *La durabilité des quartiers dans le cadre du Schéma directeur de l'Ouest lausannois* »

Willi Frei (Atelier Bauart), « *Un Plan Directeur Localisé ambitieux selon les règles du développement durable : l'exemple du quartier de Malley à Lausanne* »

Nicolas Pham (TU Delft, Pays-Bas) « *Une ville nouvelle : la durabilité par une culture de consensus* »

ATELIER 2 : QUARTIER ET GESTION FONCIERE

Modérateur: Prof. Stéphane Nahrath, *Professeur assistant, Unité 'Politiques publiques et Durabilité', Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), Université de Lausanne*

Rapporteurs : Pascal Bodin, Alain Brique (*étudiants MAS Urbanisme durable*)

Prof. Stéphane Nahrath (IDHEAP, IEPI-UNIL) « *Introduction : Enjeux fonciers pour des quartiers durables* »

Laurent Thévoz (CEAT, EPFL) « *Le rôle de la variable foncière aux différentes étapes de réalisation d'un projet d'éco-quartier* »

Roland Prélaz-Droux (HEIG-VD/HES-SO): « *Quels outils pour une meilleure gestion foncière lors d'un projet à l'échelle du quartier* »

Jean-Pascal Gillig (IDHEAP), **Marie Fauconnet** (Unité des opérations foncière, Ville de Genève), « *L'usage des droits de superficie pour la production de logements sociaux et d'éco-quartiers* »

Pierre Eller (BDS Real Estate Consultants) « *Méthodologie de gestion foncière dans le cadre du plan directeur localisé de Malley* »

ATELIER 3 : ECO-CONSTRUCTION ET LOGEMENTS DURABLES

Modérateur: Ulrick Liman, *Responsable développement durable, Service du logement et des gérances, Ville de Lausanne*

Rapporteurs : Romaine Martinelle, Gabriella Marcovecchio (*étudiants MAS Urbanisme durable*)

Ulrick Liman (Ville de Lausanne) « *Introduction : Eco-construction et logements durables : la Politique du logement durable de la Ville de Lausanne* »

Yves Bonard, Marianne Thomann (Institut de géographie, Université de Lausanne) « *Justice environnementale et territoire ordinaire : pour un nouvel agencement des priorités de l'action publique* »

Dario Taschetta (CODHA) « *Développement durable, le parcours d'une coopérative* »

Nicolas Favet (Nicolas Favet Architectes – Expert pour le PUCA) « *Nouvelles formes d'habitat intermédiaire alliant les qualités de l'habitat individuel et les densités du collectif : le projet de villa urbaine durable de Châlon-sur-Saône* »

ATELIER 4 : MOBILITÉS DU QUARTIER, MOBILITÉS DE LA VILLE, QUELLES COMPLÉMENTARITÉS, QUELLES INCOMPATIBILITÉS ?

Modérateur: Giuseppe Pini, Professeur, Institut de Géographie (IGUL), Université de Lausanne ; Observatoire universitaire de la mobilité, Université de Genève

Rapporteurs : Camille Bierens de Haan, Sébastien Munafò (étudiants MAS Urbanisme durable)

Prof. Giuseppe Pini (UNIL, UNIGE) « *Introduction : Portées et limites de l'échelle du quartier pour promouvoir une mobilité durable* »

Prof. Francesc Magrinyà (Universitat Politècnica de Catalunya) « *Vers une approche intégrée de la mobilité à l'échelle du quartier : l'exemple du projet de gestion des mobilités dans le quartier de El Prat de Llobregat, Barcelone* »

Dominique von der Mühl (ENAC-EPFL), « *Mobilité durable à l'échelle du quartier : l'exemple du projet « Quartiers durables BaLaLuZh* »

ATELIER 5: LE QUARTIER, ESPACE DE VIE : ESPACES COLLECTIFS ET DYNAMIQUES SOCIALES

Modérateur: Prof. Antonio Da Cunha, Directeur, Institut de géographie de l'université de Lausanne, Observatoire universitaire de la ville et du développement durable

Rapporteurs : Camille Bierens de Haan, Christian Kreis (étudiants MAS Urbanisme durable)

Prof. Jean-Yves Authier (Université Lumière-Lyon 2) : « *Les citadins et leur quartier (en France) : représentations et usages* »

Barbara Schürch (FHNW Institut Sozialplanung und Stadtentwicklung) « *Utilité du capital social pour le développement durable des quartiers* »

Jean-Philippe Dind (Institut de géographie, Université de Lausanne) « *Les quartiers espaces de vie : enjeux de la convivialité des espaces publics* »

Olowine Rogg (Forum St-Jean – Charmilles, Genève) « *Le Forum, un espace d'information et de débats dans le quartier de Saint-Jean-Charmilles / Genève* »

Eric Honegger (Baubüro In Situ) « *Des espaces collectifs au service du quartier et du développement durable : le projet du quartier de Gundeldingerfeld à Bâle* »

ATELIER 6: QUARTIERS DURABLES ET GESTION DE L'ÉNERGIE

Modérateur: Jean-Marc Revaz, Directeur, CREM, Martigny

Rapporteurs : Pietro Jäggeli, Luca Maurizio (étudiants MAS Urbanisme durable)

Jean-Marc Revaz (directeur, CREM, Martigny) « *Introduction : Enjeux de la gestion de l'énergie à l'échelle des quartiers* »

Roland Stulz (Novatlantis) « *Quartiers sur la voie de la société à 2000 watts. Une opportunité pour plus de qualité de vie* »

Michel Monnard (Responsable de la distribution du gaz et de la chaleur, Services Industriels de Genève (SIG), Genève) « *Utilisation de l'eau du lac pour chauffer et rafraîchir un quartier* »

Gaetan Cherix (Responsable R&D, CREM, Martigny) « *Concept innovant de management et de planification des systèmes énergétiques en zones urbaines* »

Christian Trachsel (Délégué à l'énergie, Ville de Neuchâtel) « *Projet HOLISTIC : Réduction de la consommation énergétique dans un quartier de la ville de Neuchâtel* »

Eric Alauzet (Ville de Besançon, France) « *La stratégie Énergie et Aménagement de la Ville de Besançon : principes et applications (Cit'Ergie, COS et Réseau de chaleur)* »

ATELIER 7: STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE ET GESTION DU PROJET

Modérateur: Prof. Christophe Clivaz, HES-SO Valais

Rapporteur : Gabriel Bender, Magali Henry (étudiants MAS Urbanisme durable)

Christophe Clivaz (HES-SO Valais) « *Introduction : enjeux de la gestion de projets de quartiers durables* »

Taoufik Souami (Université de Paris 8), « *Montages de quartiers durables en Europe* »

Guillaume Dekkil et Laurent Thévoz (CEAT), « *Les défis des processus de production des quartiers durables* »

Verena Schäffer (UNIL, IPTEH), « *Le processus de réalisation d'un quartier durable : l'exemple du quartier « Kronsberg » à Hannovre* »

Christophe Gnaegi (Tribu'architectures sarl), **Natacha Litzistorf** (Equiterre), « *Des quartiers durables pour l'agglomération lausannoise* »

ATELIER 8: RENOUVELLEMENT OU TRANSFORMATION DURABLE DES QUARTIERS

Modérateur: Catherine Charlot-Valdieu, Directrice, association SUDEN

Rapporteur : Camille Bierens de Haan, Jude Schindelholz (étudiants MAS Urbanisme durable)

Catherine Charlot-Valdieu (SUDEN), « *Vers un renouvellement ou une transformation durable des quartiers* »

Luc Malnati (Ancien directeur du masterplan Praille Acacias Vernets) « *L'articulation entre la planification stratégique et les activités économiques existantes : l'exemple du masterplan Praille Acacias Vernets à Genève* »

Pierre Ballaire (Chef du service Environnement et Développement Durable du Conseil Général du Cher) et **Catherine Charlot-Valdieu** (SUDEN), et **Philippe Outrequin** (La Calade) « *Vers un éco-quartier: charte de développement durable et grille d'évaluation des projets pour le quartier Baudens à Bourges* »

Philippe Outrequin (La Calade), **Jacky Faily** (Moulins Habitat), et **Catherine Charlot-Valdieu** (SUDEN) « *Elaboration d'une stratégie de réhabilitation énergétique durable de parcs de logements sociaux* »

Vincent Margout (AFTRP) « *Un grand projet de rénovation urbaine en phase opérationnelle : Le quartier de la Muette à Garges-lès-Gonesse en Ile-de-France (Val-d'Oise)* »

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES ATELIERS

ATELIER 1 – CONCEPTION DE QUARTIERS DURABLES

**Atelier coordonné par le Fédération suisse des urbanistes – Section romande
Peter Giezendanner**

MODÉRATEUR

Peter GIEZENDANNER URBANISTE FSU, ASSOCIÉ DU BUREAU TEAM PLUS, MEMBRE DU
COMITÉ DE LA FSU - SECTION ROMANDE

Les objectifs pour assurer un urbanisme durable ont été identifiés : coordonner urbanisation et transports publics, densifier le tissu bâti, limiter l'étalement, promouvoir les mixités sociales et fonctionnelles, qualifier les espaces publics, etc. Dans ce contexte, les « éco-quartiers » occupent la scène du développement durable à l'échelle du quartier en apportant des réponses souvent limitées à des aspects technologiques ou environnementaux. Pourtant, un urbanisme durable à l'échelle du quartier ne peut être réalisé que s'il s'insère dans une structure urbaine durable. Comment le quartier peut-il alors mettre en oeuvre les objectifs d'une planification supérieure ? Quelles réponses en termes de densités ? De nouvelles typologies doivent-elles être trouvées ? Comment penser spatialement les mixités de façon à coordonner activités et logements et à renforcer la diversité sociale, tout en maîtrisant les nuisances ? Quelle qualification des espaces libres ? Quelles articulations avec les espaces naturels et bâtis voisins ?

Cet atelier cherchera à montrer comment un développement urbain durable doit intégrer en amont les questions du quartier, et comment l'échelle du quartier permet de mieux concrétiser spatialement les objectifs d'un développement urbain durable.

Ces questions seront éclairées par la présentation d'un cas situé dans l'Ouest lausannois, le projet de quartier de Malley. On analysera de quelle manière il s'insère dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges ainsi que dans l'approche plus globale de la politique des agglomérations de l'ARE.

LES PROJETS D'AGGLOMÉRATION ET LEUR MISE EN OEUVRE PAR LA PLANIFICATION À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS

JOSIANNE MAURY, ARCHITECTE URBANISTE DIPL EPFL/FSU, COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE, GROUPE STRATEGIQUE POLITIQUE DES
AGGLOMÉRATIONS

Mots-clés : Projet d'agglomération - projets urbains - développement durable de quartier - qualité de vie.

Résumé :

Trente projets d'agglomération "urbanisation et transport" ont été remis à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) à la fin de 2007. Ces projets sont actuellement en cours d'évaluation.

Avec les projets d'agglomération la Confédération permet aux agglomérations de résoudre leurs problèmes de manière coordonnée et efficace et de se développer en conformité avec les principes de la durabilité. Le projet d'agglomération permet d'intégrer les mesures d'intervention nécessaires dans un quartier dans un contexte plus global qui est celui de l'agglomération. Dans le cadre de ses projets les entités responsables ont défini des mesures à prendre dans le domaine des transports et mis en évidence, de manière très variée, les secteurs à développer (p.ex. pôles de développement). Maintenant les entités à l'origine des projets d'agglomération doivent profiter de l'élan suscité pour poursuivre la concrétisation et la mise en œuvre de leur projet.

La mise en œuvre des mesures se poursuit de manière variée au sein des agglomérations suisses. L'agglomération franco-valdo-genevoise traite le rapport entre les projets d'agglomération et le développement des quartiers à travers la définition d'un "projet urbain ouvert". L'agglomération de Lucerne prépare un masterplan pour se doter d'un instrument de planification capable de coordonner le développement futur d'un nouveau centre urbain situé au nord de la ville de Lucerne. La ville de Soleure a lancé un processus de développement dans un quartier existant à l'ouest de la ville afin de valoriser le quartier et de le rendre plus attrayant. L'objectif de ce projet urbain est d'améliorer la qualité de vie tout en profitant des opportunités offertes par le projet d'agglomération.

Ces différentes démarches montrent qu'il n'y a pas de recette unique pour la mise en œuvre mais que plusieurs méthodes sont envisageables. Lorsqu'on souhaite entreprendre de telles démarches, une bonne coordination entre le projet d'agglomération et le projet à l'échelle du quartier est indispensable. Le développement d'une démarche de type projet urbain permet une approche globale qui prend en considération les différents domaines à travers la mise en place d'un processus participatif. Cette mise en œuvre peut concerner à la fois des nouveaux quartiers comme des quartiers existants.

Références:

Les informations relatives aux projets d'agglomération et projets urbains sont accessibles sur le site internet www.agglomeration.ch

LA DURABILITÉ DES QUARTIERS DANS LE CADRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'OUEST LAUSANNOIS

ARIANE WIDMER, ARCHITECTE URBANISTE DIPL EPFL SIA / FSU, CHEFFE DE PROJET DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'OUEST LAUSANNOIS

Mots-clés :

Maîtriser le développement du trafic individuel et motorisé - renforcer l'offre en transports publics de manière coordonnée avec l'urbanisation - développer la mixité des affectations et promouvoir les mixités sociales - densifier le tissu bâti et qualifier les espaces publics - mettre en valeur le paysage

Intercommunalité – concertation – gouvernance – structure d'agglomération

(Pré-)investissement dans les infrastructures publiques, en particulier de transports et d'espaces publics (parcs, places et rues)

Structures de gestion et processus garant de qualité

Résumé :

Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) suit les principes du développement durable et de concertation. Il se fixe comme objectifs d'améliorer le cadre de vie et l'image de l'Ouest lausannois, de maîtriser le développement du trafic individuel et motorisé, de renforcer l'offre en transports publics de manière coordonnée avec l'urbanisation, de développer la mixité des affectations, de densifier le tissu bâti afin de limiter l'étalement urbain, de préserver, renforcer et mettre en valeur le paysage. Les huit communes du nouveau district de l'Ouest lausannois - Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix – avec la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud se sont engagés dès 2003 à poursuivre les objectifs du SDOL en appliquant un processus de collaboration intercommunale.

La mise en œuvre des objectifs du SDOL se fait au travers de « chantiers d'études » qui d'une part recouvrent des secteurs géographiques – quatre sites stratégiques d'intérêt régional – et d'autre part, des thématiques transversales liées à la mobilité et aux espaces publics. Les différentes études ont fixé des lignes directrices pour les sites stratégiques de développement de l'Ouest lausannois dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement. Les principes du développement durable sont progressivement affinés (images directrices > plans directeurs liant les autorités entre elles > plans d'affectation touchant le droit des tiers > projets de construction > gestion de quartier) pour enfin être rendus contraignants. Par la suite, la mise en place de structures de gestion devra garantir le processus de suivi et d'application des objectifs énoncés en amont.

Références:

Toutes les études du SDOL sont accessibles sur le site internet www.ouest-lausannois.ch

UN PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ AMBITIEUX SELON LES RÈGLES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'EXEMPLE DU QUARTIER DE MALLEY À LAUSANNE

WILLI FREI, ARCHITECTE, BAUART ARCHITECTES ET URBANISTES SA

Mots-clés: conception de quartier durable, plan directeur localisé, urbanisme

Résumé

Vaste plaine et friche industrielle urbaine au carrefour des trois communes de Lausanne, Renens et Prilly, Malley dispose d'un potentiel de développement exceptionnel en Suisse. Il bénéficie d'une situation unique au cœur de l'agglomération lausannoise. Situé à quelques kilomètres à peine des centres-villes de Lausanne et de Renens, il est parfaitement relié aux transports publics (métro, trolleybus, bus), complétés bientôt d'une nouvelle halte (RER) et d'un tram. Ce secteur devrait abriter un jour 17'000 places de travail et habitants.

Le Plan directeur localisé intercommunal a été choisi comme instrument stratégique de valorisation de ce potentiel. Il s'inscrit dans une démarche de concertation et de participation débutée loin en amont avec le Schéma directeur de l'Ouest lausannois et destinée à se prolonger jusque dans l'organisation et le vie quotidienne du futur éco-quartier de Malley.

Ses objectifs sont les suivants :

Urbanisation

- Développer une nouvelle centralité dense et mixte avec un rayonnement sur les quartiers alentours, regroupant, sur les friches et terrains industriels et ferroviaires autour de la nouvelle halte RER, toutes les fonctions urbaines.
- Créer sur l'ensemble du périmètre un secteur de ville de haute durabilité technique, urbaine et sociale (écoquartier).
- Développer cinq quartiers cohérents de vocation et de typologies urbaines différentes.
- Créer une composition urbaine comprenant des repères architecturaux pour accentuer l'importance du site et faciliter l'orientation en tenant compte de la substance bâtie et en maintenant certaines traces du passé industriel.
- Créer un réseau d'espaces publics structurant et de qualité dans tout le secteur comme condition à la transformation de la friche en ville.
- Accompagner les activités industrielles existantes sur le site (maintien ou anticipation des mutations).
- Favoriser le maintien des usages temporaires en trouvant des solutions de relocalisation définitive dans le secteur

Mobilité

- Créer une interface entre les réseaux CFF, le métro, les bus et le tram et organiser les espaces autour de la halte RER pour faciliter le transfert modal.
- Accorder une identité novatrice au quartier en favorisant une mobilité multimodale et en limitant la génération de trafic individuel motorisé.
- Accentuer les réseaux piétons et cycles et garantir la perméabilité du secteur par la création d'un maillage fin et de bonnes connexions vers les quartiers voisins.

Environnement

- Elaborer un concept énergétique ambitieux pour le site
- Elaborer une offre diversifiée d'espaces libres et de verdure sous différentes formes, mise en réseau avec l'offre déjà existante (parc de Valency, Vallée de la Jeunesse, centre sportif du Censuy).
- Gérer les nuisances et pollutions du secteur (air, bruit, sols, risques d'accidents majeurs, etc.)

Mise en œuvre

- Proposer des outils de mise en œuvre foncière et financière du PDL.
- Fixer les prochaines étapes et les priorités de mise en œuvre du PDL.
- Délimiter les zones nécessitant une attention particulière en raison de leur situation stratégique et des objectifs qualitatifs très élevés qui leur sont attribués (en principe mise en concurrence).
- Coordonner le PDL avec les autres projets en cours

Concrétisation des principes du PDL

- Elaborer un concept général des espaces publics et des limites des constructions
- Développer une charte d'éco-quartiers.
- Organiser des procédures de concours pour assurer la qualité des éléments stratégiques (Malley-Centre, Parc du Gazomètre, Place du théâtre, des points de repère (tours), etc.).

Partenaires directs de l'étude du PDL

- Les communes territorialement concernées, soit Lausanne, Prilly et Renens.
- Le Canton
- Les CFF
- Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)

Mandataires pour l'élaboration du PDL

- Bauart Architectes et Urbanistes SA
- MRS
- P+
- Raderschall Landschaftsarchitekten AG
- Retail Rites

UNE VILLE NOUVELLE : LA DURABILITE PAR UNE CULTURE DE CONSENSUS

NICOLAS PHAM, PROFESSEUR EN ARCHITECTURE, TECHNISCHE UNIVERSITEIT DELFT, ECOLE D'INGENIEURS DE GENEVE

Mots-clés : Enoncé d'un référentiel culturel, multidisciplinarité, création d'une culture du consensus, le projet comme outil fédérateur

Résumé :

La ville de Leidse Rijn, conçue à l'origine comme un quartier de la ville d'Utrecht, aux Pays-Bas, va fonctionner pour diverses raisons comme une ville jumelle possédant une certaine autonomie.

Pensé sur un terrain vierge, le centre de cette ville nouvelle est probablement un des derniers projets de cette envergure en Europe. Ce fait relativement exceptionnel a permis d'aborder la question de la durabilité selon l'ensemble des paramètres économiques, sociaux, (infra-)structurels et énergétiques dès le début du processus de planification.

Le projet d'urbanisme est conçu comme une sorte de dictionnaire de grammaire urbaine, élaborée autour la définition de l'espace public. Les énoncés des divers éléments de composition urbaine qui organisent la ville ont ainsi pu être codifiés afin d'être intelligibles au plus grand nombre mais également d'induire l'organisation des architectures publiques et privées qui leurs sont associés.

Le plan d'aménagement est parallèlement soumis à l'intervention d'un grand nombre d'intervenants représentant diverses disciplines ; économistes, sociologues, ingénieurs en mobilité, experts en commerce de gros et de détail, investisseurs, représentants de groupes sociaux et professionnels, etc. dont l'objectif n'était pas de promulguer des directives et contraintes spécifiques mais d'arriver à un consensus opérationnel.

Les travaux, qui ont débutés, doivent s'étaler sur une quinzaine d'années.

ATELIER 2 – QUARTIER ET GESTION FONCIÈRE

**Atelier coordonné par l'Institut des hautes études en administration publique - IDHEAP
et l'Institut d'études politiques et internationales - IEPI
Prof. Stéphane Nahrath**

MODÉRATEUR

Prof. Stéphane NAHRATH

IDHEAP, IEPI

Dans quelle mesure l'échelle du quartier (ou du secteur urbain) permet-elle de penser l'accès au foncier de manière globale et cohérente, et dans quelle mesure permet-elle de fournir des outils aptes à contrer les résistances, respectivement de convaincre les propriétaires fonciers ? Ainsi, si les friches urbaines offrent de grands espaces disponibles et permettent de penser le projet à l'échelle du quartier, les difficultés pour rendre le sol disponible sont cependant nombreuses : multiplicité des acteurs poursuivant des intérêts souvent divergents, anciens usages du sol à maintenir, affectation actuelle des terrains, problèmes de pollution, thésaurisation, spéculation, etc. Cet atelier a pour objectif de montrer comment des démarches foncières appropriées (SAF urbain, remaniement parcellaire obligatoire, expropriation, droit de préemption, etc.) sont susceptibles de favoriser la réalisation d'un projet de quartier durable, de confronter les outils à disposition pour coordonner les différents intérêts (droits de superficie, mécanismes de redistribution de la plus-value, taxe foncière, etc.) ou encore de savoir comment s'assurer que les usages futurs du sol répondront bien aux attentes des différentes parties prenantes.

Les questions suivantes seront discutées:

- Quels sont les différents instruments fonciers à disposition pour adapter le parcellaire afin de réaliser de tels types de projets (achats, échanges, expropriation, etc.) ?
- Comment délimiter les espaces publics et privés/privatifs ?
- Comment fixer le prix du sol pour permettre de combiner les objectifs de durabilité économique (viabilité économique du projet), de durabilité sociale (accessibilité aux différents groupes sociaux/catégories d'usagers des surfaces produites) avec les aspects de durabilité environnementale (caractéristiques écologiques du quartier et de ses aménagements) ?
- Quelle répartition de la plus-value foncière générée par les changements d'affectation ?
- Comment financer les équipements collectifs (partenariats publics-privés,...) ?
- etc.

Ces différents aspects seront par ailleurs discutés à la lumière de la question transversale à l'ensemble des ateliers du colloque, à savoir la pertinence de l'échelle du quartier pour la réalisation de ce type particulier de projets urbains que constituent les éco-quartiers: dans quelle mesure ces différentes problématiques prennent-elles un sens particulier en fonction de l'échelle à laquelle elles sont envisagées/problématisées?

« LE RÔLE DU FONCIER AUX DIFFÉRENTS STADES DE LA MISE EN PLACE D'UN ECO-QUARTIER »

LAURENT THÉVOZ, CEAT

Résumé :

Notre présentation part des trois postulats suivants:

La création et la répartition de valeur liée à la gestion du foncier est au centre de la mise en place d'un éco-quartier

La mise en place d'un éco-quartier passe par les cinq étapes suivantes, organisée de manière itérative : le dispositif de pilotage, les objectifs de développement durable, la mise en place de l'offre, la mise sur le marché et la gestion de l'éco-quartier.

La négociation est au cœur de la gestion de la mise en place d'un écoquartier et de ses différentes étapes

Notre démarche consistera alors à mettre en évidence pourquoi et comment le foncier intervient dans le traitement des enjeux spécifiques à chacune des étapes de la réalisation d'un éco-quartier. Cela nous amènera à nous pencher plus précisément sur la manière dont la valeur foncière et la structure de la propriété foncière interviennent dans la mise en place d'un écoquartier et en influence la gestion.

En ce qui concerne les règles qui président à la prise de décision et à leur négociation, nous traiterons des relations entre le dispositif de pilotage et le statut juridique (public, privé) des partenaires directement impliqués, leur nombre et leur qualité de propriétaires fonciers ainsi que de la qualité de leurs relations.

Pour ce qui est des objectifs de durabilité des éco-quartiers, nous mettrons en évidence leur relation avec les conditions nécessaires à leur concrétisation, que cela soit lorsqu'ils doivent être localisés dans l'espace (où ?) ou bien lorsqu'ils doivent avoir un accès garanti au territoire/ au foncier (qui ?).

La mise en place de l'offre de terrains urbanisables implique, quant à elle, de devoir considérer les aspects suivants:

- le choix entre deux démarches, une qui privilégie le territoire - l'option Où ? à l'échelle du quartier pour le planifier et gérer la création de valeur – ou bien celle qui privilégie le propriétaire – l'option Qui ?, à l'échelle de la parcelle pour la répartition de la valeur foncière
- la négociation de la répartition entre les besoins et les objectifs collectifs (équipements, infrastructures, espaces collectifs, gestion de la mobilité,...) et ceux des ménages et des entreprises (logement, activités)
- la maîtrise des instruments techniques de gestion de la plus et de la moins-value (de la planification d'ensemble aux contrats de répartition des charges).

La mise sur le marché soulève la question du respect par les propriétaires fonciers et au niveau du parcellaire des objectifs de développement durable définis au préalable. Finalement la gestion de l'écoquartier passe par le pouvoir de négociation des habitants-locataires dans la gestion participative de l'espace construit, public et privé.

La présentation se conclura par des considérations relatives aux relations entre le foncier et la mixité sociale et la participation des résidents dans les écoquartiers.

« MÉTHODOLOGIE DE GESTION FONCIÈRE DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ DE MALLEY »

PIERRE ELLER, SENIOR PARTNER, BERTRAND DE SENEPART - REAL ESTATE CONSULTANTS, LAUSANNE

Mots-clés : Foncier, valorisation, infrastructure, équipement, contribution d'équipement

Résumé :

Dans le cas du plan directeur localisé de Malley, l'analyse foncière poursuit l'objectif d'appréhender le financement des infrastructures nécessaires au développement du quartier projeté selon le parti urbanistique arrêté.

Ces infrastructures sont d'une telle ampleur que leur financement via le budget courant d'une collectivité ne peut être envisagé sans autre. De plus dans le cas d'espèce, le territoire concerné s'étend sur trois communes, intéressées à des égards divers au développement préconisé.

Le projet d'urbanisme développé appelle à la réalisation de nombreux équipements d'infrastructure recouvrant un vaste spectre. A titre d'exemple non exhaustif, il s'agit de routes, de pistes cyclables, de cheminements, de places, de parcs, de plantations, d'arborisation, de réseaux énergétiques, de franchissement de voies de chemin de fer etc. Certains de ces équipements ne répondent qu'à un intérêt local, tandis que d'autres contribueront au niveau régional, voire cantonal.

Une répartition de ces équipements en éléments structurants essentiels et subsidiaires ou en éléments complémentaires, permet de prioriser les investissements à consentir. Les investissements des équipements structurants essentiels doivent être préfinancés par les collectivités afin que ces derniers soient en exploitation lorsque les premiers bâtiments construits. La réalisation des éléments structurants subsidiaires ainsi que des complémentaires accompagnera la concrétisation du plan directeur localisé.

Le financement final des équipements d'infrastructure doit être assuré en majeure partie par les constructions nouvelles. Le plan directeur localisé permettra le développement de plans partiels d'affectation qui eux-mêmes permettront la délivrance de permis de construire pour de nouveaux projets immobiliers permettant la perception de contributions.

La valeur foncière globale du territoire concerné subira une appréciation notoire. Elle trouvera son origine principalement dans le changement d'affectation en habitat et administratif ainsi que subsidiairement dans la constructibilité accrue. L'appréciation de valeur est engendrée par l'exploitation des possibilités créées par le plan directeur localisé lorsque ce dernier aura force de loi.

L'appréciation de valeur fournit l'assiette de perception de la contribution d'équipement auprès de chaque propriétaire foncier, actuel ou futur, au fur et à mesure du développement que ce dernier aura entrepris par l'exploitation des droits à bâtir nouvellement conférés. La quotité de la contribution d'équipement s'appréciera par comparaison avec la valeur foncière que l'investisseur acceptera de porter à son plan financier. Ce dernier la comparera au prix d'achat alternatif d'un terrain ou de droits à bâtir auprès d'un voisin.

ATELIER 3 – ECO-CONSTRUCTION ET LOGEMENTS DURABLES

**Atelier coordonné par la Ville de Lausanne – Service du logement
Ulrick Liman**

MODÉRATEUR

Ulrick LIMAN

Service du logement, Ville de Lausanne

Comment le projet de quartier durable permet-il de mettre en oeuvre une politique du logement cohérente, qui soit porteuse à la fois des objectifs de qualité environnementale des constructions et d'équité sociale, notamment par une diversité des typologies de logements et des statuts d'occupation? En particulier, le quartier permet-il d'agencer différents statuts d'occupation du logement, de la propriété privée au logement social, en passant par le logement coopératif? Comment prendre en compte à l'échelle du quartier les besoins d'habitat différenciés des familles, des étudiants et des personnes âgées? Comment créer les conditions de la coprésence d'habitants aux statuts socio-économiques différents? Comment le projet de quartier permet-il d'optimiser la mixité sociale, la mixité fonctionnelle entre habitat, activités et services, sans perdre de vue les impératifs de qualité environnementale?

ECO CONSTRUCTION ET LOGEMENTS DURABLES : LA POLITIQUE DU LOGEMENT DURABLE DE LA VILLE DE LAUSANNE

ULRICK LIMAN, RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE DU LOGEMENT ET DES GÉRANCES – VILLE DE LAUSANNE

Résumé : Politique du logement durable de la Ville de Lausanne

En proposant, à la fin 2005, la création de **3000 nouveaux logements durables** en dix ans, la Municipalité a relayé les attentes révélées lors de la démarche « Quartiers 21 », tout en apportant une réponse adaptée à la pénurie de logements observée depuis 2000. A l'heure où réchauffement climatique rime avec hausse du prix des produits pétroliers, elle a également franchi un pas supplémentaire en liant les objectifs sociaux et économiques de sa politique, au nouveau défi écologique.

Pour mettre en oeuvre cette politique volontariste, l'Exécutif lausannois a décidé d'assurer l'extension du parc de logements dans un partenariat public-privé et prioritairement sur des terrains communaux. En sa qualité de propriétaire foncière, la Ville de Lausanne est à même de formuler des conditions conformes aux principes du développement durable (exigences minimales stipulées dans les contrats de droit de superficie). En renfort de ces exigences et pour assurer une réelle qualité environnementale du projet 3000 logements durables, la Municipalité a adopté trois mesures opérationnelles : créer sous l'égide du Service du logement et des gérances un guichet du développement durable chargé de mener à bien ces opérations, organiser dès que cela se justifie, des concours d'architecture et/ou d'investisseurs, et enfin se doter d'une méthode permettant de définir le développement durable à l'échelle du logement.

A la suite d'une année de développement, la méthode SméO (utilisation mesurée du **S**ol, recours à des **M**atériaux sains et écologiques, gestion efficace des **E**nergies, gestion optimale de l'Eau [**Q**]) était créée. Basée sur une analyse du cycle de vie, cette méthode d'analyse multicritères vise à satisfaire trois objectifs :

- définir, de manière structurée et détaillée, la notion de développement durable à l'échelle de l'habitat,
- permettre l'évaluation des projets, depuis la phase de concours jusqu'à l'exploitation,
- constituer un outil d'aide à la décision et donc d'optimisation de la durabilité des bâtiments.

Quant à l'avancement de ce dernier, d'ici la fin de l'année 2008, une douzaine de projets totalisant environ 900 logements et 120 000 m² de surfaces chauffées, seront en possession du permis de construire, voire en phase de chantier. Sur l'ensemble des surfaces de plancher planifiées, 56% respecteront le standard Minergie®, 42% Minergie Eco® et quelques 2% seront construites selon les exigences du label Minergie P®. Pour apporter une réponse à l'augmentation attendue de la population lausannoise à l'horizon 2020 et aller plus loin dans sa politique de développement durable, la Municipalité adoptait en mai 2007, le préavis d'intention « **Métamorphose** », prévoyant en particulier la construction d'un quartier durable, sur le périmètre Pontaise-Blaichерette.

Si le lancement du préavis **3000 logements** a été l'occasion de définir très clairement les enjeux du développement durable à l'échelle d'un ou plusieurs bâtiments, un éco quartier ne se réduit pas au simple fait de juxtaposer des logements durables. En changeant d'échelle, le périmètre d'observation et d'investigations s'élargi, rendant ainsi possible une intégration plus vaste et cohérente des différentes thématiques traitées par le développement durable. Cette taille critique atteinte, les réponses apportées seront alors plus complètes, plus cohérentes : plus durables. Ainsi, 13 principes de développement durable ont été définis et adoptés, comme étant les piliers fondateurs du futur éco-quartier lausannois.

Références :

Quartiers 21 : démarche participative faisant partie du 2ème volet de l'agenda 21 lausannois, organisée de l'été 2002 au printemps 2005, dans le but de donner la possibilité à la population de s'exprimer sur l'aménagement futur de la Ville

3'000 nouveaux logements durables à Lausanne : Préavis No 2005/45 du 23.06.2005 - BCC n° 15/II du 21/03/2006 pages 697 à 914

SméO [Sol, Matériau, Energie, Eau] : méthode lausannoise d'évaluation de la durabilité des projets de construction, décrite dans la brochure « Logements durables – vers des quartiers durables »
Projet Métamorphose - Rapport préavis No 2007/19 du 5 avril 2007

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET TERRITOIRE ORDINAIRE : POUR UN NOUVEL AGENCEMENT DES PRIORITÉS DE L'ACTION PUBLIQUE

YVES BONARD ET MARIANNE THOMANN, ASSISTANTS-DOCTORANTS, INSTITUT DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Mots-clés : justice environnementale, requalification urbaine, gentrification, mixité sociale

Résumé

La densification qualifiée s'est imposée comme réponse au sein des politiques publiques des villes suisses et plus largement européennes face aux tendances écologiques lourdes de la métropolisation. La requalification urbaine, au travers de la réalisation de « quartiers durables » en particulier, tend à engendrer des processus de polarisation sociale et de gentrification, laissant apparaître une profonde contradiction entre les dimensions sociales et écologiques du développement urbain.

La mixité sociale est largement prônée comme solution pour diminuer les effets de ségrégation et d'éviction de la requalification urbaine sur les populations vulnérables. Or les politiques de mixité sociale montrent des résultats mitigés. Notre propos est de montrer que pour articuler les dimensions sociales et écologiques du développement des territoires, il s'agit de réfléchir davantage en termes de justice environnementale qu'en termes de mixité sociale, ce qui implique un élargissement du regard qui dépasse l'échelle du quartier (durable) pour englober l'ensemble du territoire.

La présentation s'attachera dans un premier temps à montrer quels sont les problèmes liés à la dimension sociale dans les dynamiques d'urbanisation en Suisse, soit les processus de polarisation et de ségrégation sociales en général et de gentrification en particulier. Dans un deuxième temps, nous expliquerons pourquoi les politiques de mixité sociale ne nous paraissent pas une réponse satisfaisante aux inégalités territoriales identifiées, en prenant appui sur les expériences de « quartiers durables » menées dans différents pays d'Europe. Cela nous amènera à justifier la pertinence du concept de justice environnementale et à montrer, en prenant pour exemple les grandes transformations en cours à Lausanne - création d'un quartier durable, nouvelles infrastructures de transports, gentrification émergente de certains quartiers - en quoi l'application de ce concept invite à penser un nouvel agencement des priorités de l'action publique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE PARCOURS D'UNE COOPÉRATIVE

DARIO TASCHETTA, ARCHITECTE, VICE-PRÉSIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA CODHA

Mots clés : coopérative, habitat associatif, participation, développement durable, habitat durable, mixité, lien social

Résumé :

Les coopératives d'habitation au service d'un habitat durable : l'exemple de la coopérative Codha à Genève

1. Introduction historique sur la Codha : de l'engagement social et politique du début de la Coopérative à l'ambition de réaliser des quartiers durables

La Codha trouve sa naissance dans le climat tendu de la crise du logement de Genève et des expériences culturelles du mouvement squat. Sans se prétendre encore du développement durable la Codha adopte les concepts d'une économie viable au service d'une société plus équitable, ces mêmes concepts qui font partie, avec un environnement vivable, des concepts qui doivent conduire à un développement durable.

2. L'immeuble des Ouches

Tout naturellement la Codha intègre le concept écologique dans sa première réalisation neuve et veut réaliser un immeuble Minergie.

Adopter Minergie dans le cadre du logement social est chose ardue à ce moment à Genève. La difficulté la plus grande est la recherche de l'équilibre financier car le surcoût Minergie ne pouvait pas être compensé par la réduction des charges.

La mixité est recherchée, le projet se fait conjointement à la Coopérative CIGUE (coopérative pour personnes en formation) qui y loge 20 étudiants.

3. L'Immeuble des Voirets et l'association Mill'o

Le projet cherche une réponse aux 3 axes du développement durable

Economique : le projet est soumis au contrôle de l'Etat de Genève pour le logement subventionné (HM, habitation mixte) et en respects les conditions.

Social : Le projet cherche à créer du lien social. Il a été réalisé en étroite collaboration avec les habitants et a construit des zones de rencontre tout en préservant l'intimité des habitants..

Ecologique : Immeuble Minergie Eco, il cherche une consommation énergétique modérée, tient compte de l'énergie grise dans la chaîne de construction et cherche à minimiser les pollutions intérieures et les produits nocifs dans les matériaux.

4. Les projets en chantier, Pommier, Grottes et Chailly

L'immeuble du Pommier, dont le chantier vient de commencer, sera Minergie-Eco-P.

Les futurs habitants sont intégrés dès l'avant projet. Afin de garantir une mixité, la Codha prévoit une diversité typologique et réserve des appartements à des personnes âgées de plus de 55 ans.

L'immeuble des Grottes aurait du être Minergie-Eco-P. Il vient d'être stoppé par une opposition des CFF.

Les limites de la participation: certains futurs habitants attendent depuis 10 ans d'habiter ce lieu.

Le projet de Chailly part d'une volonté claire de la Ville de Lausanne d'octroyer des droits de superficie à condition de respecter des critères du développement durable (Minergie Eco en l'occurrence). C'est une piste très prometteuse.

NOUVELLES FORMES D'HABITAT INTERMÉDIAIRE ALLIANT LES QUALITÉS DE L'HABITAT INDIVIDUEL ET LES DENSITÉS DU COLLECTIF : LE PROJET DE VILLA URBAINE DURABLE DE CHÂLON-SUR-SAÔNE

NICOLAS FAVET, ARCHITECTE, URBANISTE, DIRECTEUR DE NICOLAS FAVET ARCHITECTES, EXPERT POUR LE PUCA

Mots-clés : habitat intermédiaire, qualité environnementale, mixité sociale, montage d'opérations, écoconstruction

Résumé

Initié en 2001 par le Plan urbanisme construction architecture (PUCA), le programme Villa Urbaine Durable (VUD) avait pour ambition de répondre aux enjeux de la loi « Solidarité Renouvellement Urbain » : la maîtrise de l'étalement urbain, la mixité sociale et urbaine dans l'habitat ainsi que la haute qualité environnementale et l'efficacité énergétique des constructions. A cet effet, l'appel à projets lancé auprès des maîtres d'ouvrage et des concepteurs poursuivait trois grands objectifs :

- rechercher de nouvelles formes d'habitat intermédiaire alliant les qualités de l'habitat individuel et les densités du collectif dans une visée d'économie du foncier,
- promouvoir des opérations mixtes de logement social et d'accession à la propriété,
- généraliser des méthodes de projet où conception, réalisation, usages et maintenance s'inscrivent dans les perspectives du développement durable.

Aujourd'hui, ce sont neuf opérations expérimentales qui sont en cours de livraison. Ainsi, se réalise en France un secteur pilote qui doit être une référence dans la recherche de nouvelles formes d'habitat. Il est important de diffuser les apports et d'en faire connaître les difficultés de telles opérations.

L'opération Saint Jean des Jardins de Chalon-sur-Saône apparaît comme opération phare d'un secteur pilote du logement en France qui commence à faire référence dans la recherche de nouvelles formes d'habitat. Il n'en demeure pas moins que l'addition des exigences de mixité, de qualité architecturale et le coût des prescriptions environnementales confère à cette opération un caractère encore expérimental par les réponses novatrices apportées à ces objectifs ambitieux. L'opération de Chalon-sur-Saône a permis de :

- promouvoir un habitat dense dont les qualités se rapprochent de celles de l'habitat individuel par la diversité des formes urbaines proposées (villa, habitat intermédiaire, petit collectif), des typologies de logements modulables pour certains, et le traitement des espaces extérieurs privés, semi privés ou en commun.
- réaliser des opérations faisant preuve d'une réelle mixité au niveau du montage des opérations, alliant maîtrise d'ouvrage publique et privée sur une même opération intégrant accession et locatif social
- intégrer dans la conception et la construction les préoccupations environnementales d'écoconstruction et d'écogestion, dans l'optimisation future de la gestion, ainsi que pour faciliter son évolution ultérieure.

Tirant les enseignements des de ces opérations expérimentales, le PUCA a lancé un second appel à expérimentation Villa Urbaine Durable (VUD²) en février 2006 s'adressant directement à des équipes constituées de collectivités locales et de maîtrises d'ouvrage (publics et privées) afin de sélectionner des sites prêts à accueillir les expérimentations de logement VUD².

Références

Site Villa Urbaine Durable : <http://www.chantier.net/vud.html>

Cahier Expérimental « Saint Jean des Jardins », Chalon-sur-Saône :
http://www.chantier.net/documents/07_10_caex_cha.pdf

ATELIER 4 – MOBILITÉS DU QUARTIER, MOBILITÉS DE LA VILLE, QUELLES COMPLÉMENTARITÉS, QUELLES INCOMPATIBILITÉS ?

Atelier coordonné par l'Observatoire universitaire de la mobilité
Prof. Giuseppe Pini

MODÉRATEUR

Prof. Giuseppe PINI

Observatoire universitaire de la mobilité (UNIGE); Institut de géographie (UNIL)

La maîtrise, par les autorités politiques, de la réalisation et de la génération de la mobilité, est une condition incontournable dans la recherche de la durabilité d'une ville au vu des fortes externalités négatives qu'elle occasionne sur l'environnement humain et physique. Par ailleurs, la réalisation de la mobilité permet aux habitants de profiter des opportunités de vie qu'offrent la ville et la société.

Quelles sont les spécificités du quartier en termes de mobilité ? Existe-t-il un lien entre l'environnement construit du quartier et la mobilité qu'il génère ? Un quartier durable génère-t-il automatiquement une mobilité durable ? Un quartier peut-il s'affranchir d'une mobilité réalisée en transport individuel motorisé ? Peut-on maîtriser la mobilité dans le quartier indépendamment de la maîtrise de la mobilité dans la ville ? Voilà quelques-unes des interrogations auxquelles les intervenants de cet atelier essayeront de répondre.

« VERS UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DU QUARTIER : L'EXEMPLE DU PROJET DE GESTION DES MOBILITÉS DANS LES QUARTIERS DE GRACIA ET DE EL PRAT DE LLOBREGAT, BARCELONE »

PROF. FRANCESC MAGRINYÀ (UNIVERSITAT POLITÈCNICA DE CATALUNYA)

Mots-clés : mobilité durable, quartier, transfert modal, Barcelone, participation

Résumé :

La mobilité durable est un modèle pour la ville ou l'agglomération dans son ensemble. Pourtant la répartition modale doit être pensée aux différentes échelles. Nous constatons que les décisions de mobilité en transport public fonctionnent à l'échelle de la ville ou de l'agglomération et que le dessin des réseaux de piétons et vélo se construit surtout à l'échelle du quartier. Les exemples de El Prat de Llobregat et de Gracia à Barcelone nous montrent en premier lieu qu'une option pour les modes de transport durables (à pied, vélo et transport publique) face au transport individuel motorisé est possible.

D'une part ces expériences nous montrent que les réseaux de piétons et vélo nécessitent une occupation de l'espace public et de mobilité qui limitent la présence d'espaces de mobilité pour le transport privé, sans que la diminution des conditions de transit change de forme négative. De cette façon la qualité de l'espace public dans son ensemble s'améliore de façon très significative.

D'autre part, il faut signaler que le transfert modal vers la mobilité piétonne ou deux-roues a des limites. La consommation d'énergie et génération de pollution dépend fondamentalement du transfert des trajets à longue distance urbaine ou métropolitaine de la voiture privée au transport en commun. Il faut signaler, malgré tout, que l'usage du transport en commun face à la voiture nécessite une vision intégrale et que son implication sur l'usage de l'espace doit se traiter à l'échelle du quartier.

Enfin, l'échelle du quartier est l'échelle à la quelle on doit démarrer un processus participatif pour traiter la mobilité durable et le changement de modèle. Mais pour cela il faut un modèle de mobilité pour l'ensemble de la ville et de l'agglomération et observer ses conséquences sur les possibles réaménagements sur le quartier.

MOBILITE DURABLE A L'ECHELLE DU QUARTIER : L'EXEMPLE DU PROJET « QUARTIERS DURABLES BALALUZ »

DOMINIQUE VON DER MÜHLL, COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE, EPFL-ENAC-CHÔROS

Mots-clés: Mobilité durable, vélo, participation, enquête, vie sociale.

Résumé

Le projet pilote « Quartiers durables BaLaLuZ » (2003-2006) a été initié par la Confédération, et financé par les Offices fédéraux du développement territorial et de l'énergie. Il était basé sur le postulat que « la rénovation des espaces urbains dans le respect des exigences du développement durable nécessite une approche globale ». Elle est un défi à la fois pour l'architecture, la technique des transports et l'aménagement du territoire, elle doit intégrer des questions de politiques énergétique, sociale et culturelle.

Elargissant une problématique de la durabilité souvent limitée à l'échelle du bâtiment, dans une perspective restreinte à la dimension environnementale du développement durable, le projet BaLaLuZ avait pour objectif le développement de quatre projets modèles à l'échelle du quartier, prenant en compte les dimensions non seulement environnementale, mais aussi économique et sociale du développement durable. A l'image d'un certain nombre de projets incitatifs soutenus par la Confédération ces dernières années, ces quatre projets – développés à Bâle (Gundeldingerfeld), Lausanne (Bellevaux), Lucerne (BaBeL) et Zurich (Werdwies), d'où « BaLaLuZ » – ne devaient pas se limiter au projet, mais être orientés vers la réalisation, et impliquer à la fois les milieux politiques et la population.

La mobilité a été définie comme une des questions centrales à traiter dans les projets. Parmi les cinq groupes de travail transversaux qui ont fonctionné pendant la première phase du projet BaLaLuZ, un groupe a été consacré à ce thème, couplé à celui de l'aménagement du territoire, les deux domaines étant fortement liés. En marge des projets développés dans les quartiers, le groupe « mobilité » a notamment cherché à définir :

- Qu'est-ce que la mobilité durable à l'échelle d'un quartier ?
- Que peut-on faire à l'échelle d'un quartier – et qu'est-ce qui n'a pas de sens à cette échelle seulement ?
- Quels sont les effets – pour le quartier, et à échelle plus large – que l'on peut attendre des mesures ?

La sélection des projets en vue de la phase 2 en a retenu deux centrés sur la mobilité, dont un à Lausanne, intitulé « Promotion du vélo dans le quartier de Bellevaux ». Parmi les enseignements tirés des deux premières phases de ce projet, quelques-uns ressortent particulièrement :

- le quartier est l'échelle par excellence des déplacements de proximité et le point de départ du premier déplacement de la journée, là où s'effectue le choix du mode de déplacement, à ce titre il représente un maillon essentiel de la chaîne des déplacements ;
- abritant les équipements scolaires, le quartier est un lieu stratégique d'expérimentation d'une culture de la mobilité pour les enfants, où l'école peut jouer un rôle de relais dans la sensibilisation ;
- si de manière générale dans le domaine de la mobilité le potentiel en termes d'économies d'énergie est important, à l'échelle du quartier les effets touchent au moins autant sinon plus aux aspects sociaux du développement durable qu'aux aspects environnementaux.

ATELIER 5 – LE QUARTIER, ESPACE DE VIE : ESPACES COLLECTIFS ET DYNAMIQUES SOCIALES

Atelier coordonné par l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable
Jean-Philippe Dind

MODÉRATEUR

Prof. Antonio DA CUNHA DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE, OBSERVATOIRE UNIVERSITAIRE DE LA VILLE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le quartier, au-delà du logement, peut être un espace de vie pour nombre d'habitants, notamment pour les moins mobiles qui en ont un vécu quotidien, notamment les enfants, les personnes âgées ou les personnes sans activité professionnelle. Mais c'est pour l'ensemble des habitants que le quartier peut représenter une offre de services de proximité, un des supports de l'identité, un espace de sociabilité plus ou moins informelle, et parfois même le cadre d'activités sociales spécifiques au quartier, au sein des maisons de quartiers, lieux de culte, écoles, espaces culturels. Comment s'assurer que le projet à l'échelle du quartier ne soit pas uniquement un espace résidentiel mais un véritable espace de vie qui réponde aux attentes variées des usagers? Comment penser le projet à l'échelle du quartier en y intégrant les diverses aménités qui en feront un tissu urbain riche et vivant ?

Dans cette optique, quelles sont les stratégies pour faire du quartier un espace de vie ? Il s'agit de penser les équipements collectifs à intégrer au projet (commerces, écoles, cafés, terrains de sport, espace culturel, maison de quartier), en s'assurant que l'offre réponde aux demandes des usagers et facilite l'appropriation. Le capital social du quartier est une ressource sur laquelle il s'agit de s'appuyer dans le cadre d'un projet de quartier durable, notamment en faisant participer les populations concernées au diagnostic, à la conception et à la vie de ces espaces. Cet atelier montrera à l'aide d'exemples comment mettre en oeuvre les « infrastructures collectives » du quartier, de leur conception à leur fonctionnement.

Les questions auxquelles il sera répondu sont les suivantes :

- Le quartier est-il une échelle pertinente du vécu et des représentations des habitants, quelles sont les relations entre quartiers et pratiques de proximité ?
- Qu'est-ce que le capital social, quelle est son importance pour la vie du quartier, et comment s'appuyer sur ce capital dans le cadre de projets de quartiers durables ?
- Quelles sont les formes de la participation des habitants à la conception et au fonctionnement des espaces collectifs ?
- Comment penser la conception des espaces collectifs comme espaces de pratiques sociales diverses, de façon à dépasser une vision exclusivement fonctionnelle et à optimiser les vécus de ces espaces et la convivialité ?

LES CITADINS ET LEUR QUARTIER (EN FRANCE) : REPRÉSENTATIONS ET USAGES

AUTHIER JEAN-YVES, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ LYON 2, DIRECTEUR ADJOINT DU GROUPE DE RECHERCHE SUR LA SOCIALISATION (GRS)

Mots-clés : Quartier, représentations, manières d'habiter, villes, sociologie urbaine

Résumé

Ni moribond, ni lieu de vie exclusif, ni « village dans la ville » unissant ses habitants dans de multiples réseaux de relations, ni lieu de tous les handicaps, le quartier des habitants des villes contemporaines, en France, revêt des configurations plurielles qui s'inscrivent dans des manières de cohabiter et de vivre en ville (de conjuguer ancrage et mobilité, proximité et ouverture) socialement et spatialement différenciées. Telle est l'idée centrale que nous nous proposons de développer dans cette communication, en présentant principalement les résultats saillants de plusieurs enquêtes menées auprès d'habitants de différents quartiers anciens centraux, situés à Lyon, Montpellier, Montreuil, Paris et Versailles, et en mobilisant secondairement les conclusions d'autres travaux réalisés dans les « quartiers dont on parle » aujourd'hui, qui se situent à la périphérie des grandes agglomérations.

Références bibliographiques :

- Authier J.-Y. (2008), « Les citadins et leur quartier. Enquêtes auprès d'habitants de quartiers anciens centraux en France », *L'Année sociologique*, volume 58, numéro 1, pp. 21-46.
- Authier J.-Y. (2006), « La question des "effets de quartier" en France. Variations contextuelles et processus de socialisation », in Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (dir), *Le Quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, Paris, pp. 206-216.
- Authier J.-Y. (2001), « Les rapports au quartier », in Authier J.-Y. (dir.), *Du Domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, *Anthropos-Economica*, Paris, pp. 133-169.

UTILITÉ DU CAPITAL SOCIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES QUARTIERS

BARBARA SCHUERCH, COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE, FHNW INSTITUT SOZIALPLANUNG UND STADTENTWICKLUNG

Mots-clés : Développement durable, capital social, quartier, administration urbaine, réseaux sociaux

Résumé

Le projet «L'utilité du capital social en lien avec le développement durable des quartiers» dans le cadre du Programme Nationale de Recherche «Développement durable de l'environnement construit» (PNR54) du Fonds national suisse, part de la résolution de l'UNO 1991 de Rio de Janeiro (surtout les projets en cadre des processus de l'agenda 21). La mise en pratique de la résolution a mené à une politique de développement durable mais l'instauration des principes du développement durable au niveau locale est entravée à cause du manque de mécanismes institutionnels. Le modèle du développement durable se base sur la capacité de mettre en relation des stratégies écologiques, économiques et sociales qui sont souvent isolées et à part. Les problèmes de la destruction de nos bases naturelles et vitales se concentrent en ville, c'est pourquoi le développement urbain doit trouver des stratégies et des solutions à ces problèmes. Pour combler le manque de mécanismes institutionnels, le projet utilise le concept du « capital social ». Selon ce concept, le cœur de la société réside dans une identité locale et dans les réseaux sociaux associés à la confiance réciproque. Le concept de «capital social» englobe également l'ensemble des ressources qui reposent sur l'appartenance à un groupe de même qu'un bien collectif dont tous les habitants bénéficient. Ce « capital social » agit comme catalyseur et multiplicateur à l'égard du développement socio-économique et spatial. L'utilisation du potentiel du « capital social » facilite l'auto-organisation et l'auto-génération du développement des quartiers et avec l'aide des mesures soutenues par la politique, le travail social, et l'administration, ces développements de quartier peuvent être intégrés dans la stratégie du développement urbain durable.

Ce projet de recherche étudie les conditions qui favorisent l'accumulation de « capital social » dans la perspective d'un développement durable des quartiers non seulement écologique et économique mais aussi social, et les possibilités d'encourager un tel processus.

L'équipe de recherche se penche sur six quartiers des villes de Bâle, Lucerne et Genève. Pour chaque ville, elle a choisi deux quartiers dont un quartier présente des importants problèmes sociaux. Le travail de recherche s'effectue en trois phases :

- Établissement de profils de quartier, en s'appuyant sur des données quantitative et qualitative;
- Analyse des formes de « capital social » spécifiques dans chacun des six quartiers au moyen d'entretiens des représentants des institutions et des acteurs du quartier et en plus évaluation et approfondissement de ces résultats au moyen d'entretiens avec les intervenants et les personnes de l'administration;
- Intégration des résultats dans un modèle de développement « Capital social et développement durable des quartiers ».

Ce modèle est conçu de façon à ce que les décideurs puissent l'utiliser comme instruction pas à pas et offre des guidelines pour mieux percevoir les divers potentiels comme la participation et la motivation des acteurs, la coopération interinstitutionnelle, l'importance du contexte, des organisations etc., mais aussi les divers risques qui doivent être considérés dans ce processus.

Les résultats des analyses des six projets de quartier nous mènent à la conclusion qu'un projet coopératif, entre l'administration de ville et les réseaux du quartier, est à favoriser pour un développement durable, car les ressources locales en sont valorisées. Le bénéfice est réciproque pour les deux partenaires: l'administration connaît mieux le contexte du quartier et les besoins des habitants, des mesures de la ville sont plus facilement à réaliser et les acteurs du quartier peuvent mieux accéder au soutien administratif.

Références :

- Alisch, M. (1998), *Stadtteilmanagement. Voraussetzungen und Chancen für die soziale Stadt*. Leske und Budrich., Opladen.
- Alisch, M., & Dangschat, J. S. (1998), *Armut und soziale Integration. Strategien sozialer Stadtentwicklung und lokaler Nachhaltigkeit*. Leske und Budrich, Opladen.
- Dangschat, J. S. (2001)., „Wie nachhaltig ist die Nachhaltigkeitsdebatte?“, M. Alisch (Ed.), *Sozial-Gesund-Nachhaltig. Vom Leitbild zu verträglichen Entscheidungen in der Stadt des 21. Jahrhunderts*, Leske und Budrich, Opladen, pp. 71-94.
- Maier, K., & Michelsen, G. (Eds.). (2004). *Nachhaltige Stadtentwicklung. Eine Herausforderung für Umweltkommunikation und Soziale Arbeit*, VAS Verlag für akademische Schriften, Frankfurt a.M..
- Schnur, O. (1999), „Sozialkapital und Stadtentwicklung. Neue sozialwissenschaftliche Perspektiven - auch für die kommunale Praxis?“, *RaumPlanung*, 87, pp. 255-262.
- Schnur, O. (2005), „Exploring Social Capital as an urban neighbourhood resource. Empirical findings and strategic conclusions of a case study in Berlin-Moabit“, *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 96, 5, pp. 488-505.
- Selle, K. (1991), *Mit den Bewohnern die Stadt erneuern. Der Beitrag intermediärer Organisationen zur Entwicklung städtischer Quartiere. Beobachtungen aus sechs Ländern*, Wohnbund-Verlag für wissenschaftliche Publikationen, Dortmund.

LES QUARTIERS ESPACES DE VIE : ENJEUX DE LA CONVIVIALITÉ DES ESPACES PUBLICS

DIND JEAN-PHILIPPE, ASSISTANT-DOCTORANT, INSTITUT DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Mots-clés : Espace public, convivialité, cadre de vie, quartier, représentation

Résumé

Un des enjeux de la ville contemporaine est la qualité du cadre de vie en ville, qui peut contribuer à mettre un frein à la périurbanisation. C'est notamment vrai à l'échelle des quartiers, qui sont le prolongement du logement pour les enfants, les personnes âgées, notamment. Les espaces publics sont le support de ce vécu de proximité, et ils devraient permettre une diversité d'usages sans perdre de vue l'objectif d'une coexistence harmonieuse entre les usagers. Aménager des espaces publics de qualité à l'échelle des quartiers pose un véritable défi : comment concevoir « l'objet espace public », fini et défini, comment programmer sa matérialité et ses fonctions, alors que les vécus et les représentations des usagers sont multiples et propres à chacun. Cette communication a pour but d'identifier, au-delà des variations interpersonnelles, des convergences en termes de vécu des espaces de proximité, et de proposer des principes pour un aménagement convivial des espaces publics des quartiers.

LE FORUM, UN ESPACE D'INFORMATION ET DE DÉBATS DANS LE QUARTIER DE SAINT-JEAN-CHARMILLES / GENÈVE

OLOWINE ROGG, GROUPE DE PILOTAGE DU FORUM SAINT-JEAN-CHARMILLES

Résumé

Le « FORUM SAINT-JEAN-CHARMILLES », un espace d'information et de débat pour les associations et les habitants du quartier, a été créé dans la prolongation de la « Coordination des associations du quartier de St-Jean-Charmillles ». En effet, il s'est avéré au fil du temps que les procédures existantes de consultations (PLQ, équipements et aménagements publics) de la population ne permettent pas une véritable participation de celle-ci. La complexité et les délais réalisation de ces procédures ne correspondent pas aux réalités de la vie associative actuelle, et ne facilitent pas les actions collectives concertées, indispensables pour permettre aux habitants d'avoir une vraie influence sur leur cadre de vie.

La démocratie participative est construite sur la proximité. Le but est de jouer sur celle-ci pour développer la « conscientisation » des habitants et leur désir de s'ouvrir davantage aux questions de la vie sociale, tant municipale que cantonale, fédérale, ou plus large encore. Pour atteindre ces buts, le Forum St-Jean-Charmillles distingue trois phases :

1. **Prise d'informations** en assemblée ouverte à tous les habitants, si possible par la confrontation directe avec les acteurs engagés dans le sujet abordé : pouvoir politique et administratif, propriétaires et architectes pour les questions d'aménagement par exemple ;
2. **Délibération & débat** au sein de l'assemblée Forum avec comme objectif de dégager des tendances, des prises de position, permettant ainsi à l'autorité de prendre les meilleures décisions. Cette étape permet aux habitants de faire entendre leur voix, mais également de s'entendre entre eux, et de développer des solidarités.
3. **Mise en action** en chargeant un groupe ad hoc de suivre le dossier ou d'élaborer un contre-projet. La désignation par le Forum de ces groupes de travail est une caractéristique fondamentale de notre démarche : groupes temporaires et spécialisés, ayant la possibilité de retourner devant le Forum et d'y puiser une légitimité, notamment par l'attribution de mandats. Cela permet d'inscrire le dossier dans le temps, d'offrir aux habitants l'accessibilité à chacun des dossiers, de mieux en comprendre les enjeux et les contraintes, mais également de rendre la participation effective.

Afin d'assurer de la continuité du Forum, d'alléger l'investissement des bénévoles actifs dans le groupe et de favoriser une circulation rapide et efficace de l'information, un service de secrétariat a été mis sur pied. Le Groupe de Pilotage du Forum, organe chargé d'assurer la pérennité de l'espace, est composé d'habitants du quartier, de représentants d'associations et d'institutions, et de délégués des différents groupes de travail en action qui contextualisent les dossiers. Le «secrétariat participatif» du Forum se tient à sa disposition. Celui-ci est assuré par une personne désignée par le groupe de pilotage et rémunéré grâce à une subvention exceptionnelle du Conseil administratif de la Ville de Genève, avec le soutien de la Maison de Quartier de St-Jean.

DES ESPACES COLLECTIFS AU SERVICE DU QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PROJET DU GUNDELDINGER FELD A BALE

ERIC HONEGGER, MEMBRE DE LA DIRECTION, KANTENSPRUNG SA

Mots-clés : initiative privée, financement privée, prise en compte du lieu, mise en valeur des ressources disponibles, viabilité économique

Résumé

Le Gundeldinger Feld à Bâle est le résultat d'une initiative privée de trois habitants du quartier Gundeldingen décidés à exploiter le dernier espace disponible, la fabrique Sulzer - Burkhardt , pour créer un centre de quartier.

Un financement mixte entre instituts financiers et investisseurs privés a permis l'acquisition de la parcelle de 12'000 m².

L'octroi d'un bail emphytéotique (Baurechtsvertrag) a permis aux initiateurs de mettre en œuvre leur projet.

Dès le départ, les initiateurs se sont fixés trois objectifs :

- Créer un centre de quartier pour ses 18'000 habitants avec ces équipements collectifs: bibliothèque, restaurants, place de jeu couverte, centre familial, salle des fêtes, théâtre, parois d'escalade, etc .
- Mettre en œuvre les principes du développement durable: réutilisation des bâtiments existants et de matériaux de construction, création d'espaces verts, réduction de la consommation d'énergie, intégration d'handicapés et de jeunes au chômage, réduction de la mobilité individuelle au profit des transports publics
- S'insérer dans l'économie ambiante avec une rétribution normale du capital et sans subvention de l'état où privée

A la recherche d'une forme de travail permettant efficacité et décisions rapides et pragmatiques une SA a été fondée, qui a repris des propriétaires l'aire de l'ancienne fabrique avec un bail emphytéotique sur 90 ans.

La mise en œuvre a été soumise à une planification flexible et évolutive.

La première étape de 2000 à 2006 a été consacrée à l'installation des 75 locataires qui ont tous signé la „convention durabilité“.

La deuxième étape vise à réduire la consommation d'énergie dans la perspective de la société à 2000 Watts.

Bibliographie

Grau P., Scheurer M., 2005, Gundeldinger Feld : Vom Traum zum Raum, Christoph Merian Stiftung, Basel
LRD, 2008, La Revue Durable, »Sept éco-quartiers bientôt en Suisse », Numéro 28, pp 45 – 47.
Ehg, 15.08.2008

ATELIER 6 – QUARTIERS DURABLES ET GESTION DE L'ÉNERGIE

**Atelier coordonné par le Centre de recherches énergétiques et municipales – CREM
Jean-Marc Revaz – Akbar Nour**

MODÉRATEUR

Jean-Marc REVAZ DIRECTEUR, CENTRE DE COMPETENCE EN URBISTIQUE (CREM),
MARTIGNY, SUISSE

L'énergie est omniprésente dans la vie des citoyens. A l'heure actuelle, plus de 70% de l'énergie consommée l'est en milieu urbain (principalement dans les bâtiments et les transports). Cependant, sa production et son utilisation altèrent l'environnement et les conditions de vie des citoyens dans les villes et les quartiers. De même, la sécurité d'approvisionnement en énergie semble remise en cause à moyen terme, voire à court terme si la problématique climatique est considérée. Il devient ainsi primordial de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de promouvoir l'efficacité énergétique pour diminuer la demande en énergie et de développer l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, etc.).

Face à ces enjeux énergétiques et climatiques de plus en plus contraignants, un nombre croissant de villes sont amenées à repenser la gestion de leurs ressources et à développer des planifications énergétiques complexes et efficaces pour leurs nouveaux quartiers, ou pour les quartiers existants. Face à la complexité croissante des solutions d'approvisionnement énergétique urbain, se posent un certain nombre de questions à l'échelle des quartiers :¹

- Quelles sont les options technologiques adéquates, aptes à minimiser les consommations de ressources et les impacts environnementaux d'un nouveau quartier : bâtiments passifs, intégration énergétique entre consommateurs (utilisation de réseaux multi-énergie), production distribuée d'énergie renouvelable ou à haute efficacité énergétique ?
- Comment caractériser ces options technologiques et faciliter les prises de décisions ?
- De manière plus générale, comment promouvoir une approche de gestion énergétique intégrée à l'échelle des quartiers urbains, qui puisse diminuer rapidement et drastiquement nos consommations d'énergie tout en restant viable économiquement ?

¹ Ces questions de réduction de consommation d'énergie font en Suisse l'objet d'une prise de conscience collective, selon le modèle de société à 2000 watts, initié par les EPF et son centre de compétences en développement durable, Novatlantis. Ce programme ambitieux d'encouragement à la recherche préconise de trouver des solutions, permettant la réduction d'un facteur de 2.5 environ de la consommation individuelle d'énergie à l'horizon 2050 (en termes d'économie d'énergie et de mode de vie intelligent). Un projet pilote est actuellement mené dans un quartier de la ville de Bâle et de nombreuses autres villes en Suisse se montrent intéressées par une telle approche.

QUARTIERS SUR LA VOIE DE LA SOCIÉTÉ À 2000 WATTS. UNE OPPORTUNITÉ POUR PLUS DE QUALITÉ DE VIE

ROLAND STULZ, DIRECTEUR, NOVATLANTIS - DURABILITÉ DANS LE DOMAINE DES EPF

Mots-clés : Quatre quartiers pilotes, six thèses, 7 points pour la démarche, points de friction

Références :

Stulz R. et al (2005), Développement durable du quartier - Quatre quartiers pilotes, offices fédéraux OFEN, ARE, OFL et Novatlantis, Berne
Stulz R. et al (2007), Développement durable du quartier - Points de friction, offices fédéraux OFEN, ARE, OFL et Novatlantis, Berne

UTILISATION DE L'EAU DU LAC POUR CHAUFFER ET RAFRAÎCHIR UN QUARTIER

MICHEL MONNARD, RESPONSABLE DISTRIBUTION GAZ ET CHALEUR, SIG, GENÈVE

Mots-clés : Lac, réseau, chaleur, froid, renouvelable

Résumé :

Le canton de Genève s'est doté d'une conception générale de l'énergie qui définit les grands axes de la politique cantonale en matière d'énergie. Cette conception est orientée vers une société à 2000 watts à terme et sans nucléaire. Elle fixe des objectifs ambitieux de réduction de consommation d'énergie fossile et d'augmentation de la part des énergies renouvelables, avec comme objectif sous-jacent la réduction des émissions de CO₂.

SIG a pour sa part élaboré une stratégie thermique qui devra lui permettre de contribuer de manière importante aux objectifs cantonaux dans le domaine de l'énergie tout en garantissant la pérennité de ses activités de distributions de chaleur et de gaz naturel.

Cette stratégie intègre des projets de réseaux de distribution d'eau du lac destinée au rafraîchissement direct et au chauffage à basse température de quartiers.

Deux projets de ce type sont actuellement en cours de réalisation :

1. Le projet Genève-Lac-Nations destiné principalement à rafraîchir les bâtiments dans le quartier des organisations internationales ; et
2. Le projet Espace-Versoix qui fournira de la chaleur et du froid à un complexe commercial, administratif et d'habitations en construction sur le site de l'ancienne papeterie de Versoix.

Le lac Léman constitue une source d'énergie thermique renouvelable considérable qui requiert des moyens importants pour son utilisation. Toutefois, avec l'augmentation continue du prix des produits pétroliers depuis la fin des années nonante, SIG prévoit de développer de nouveaux projets qui ne manqueront de susciter un intérêt grandissant.

CONCEPT INNOVANT DE MANAGEMENT ET DE PLANIFICATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES EN ZONES URBAINES

GAËTAN CHERIX, CHEF DE PROJET, CREM; MASSIMILIANO CAPEZZALI, ADJOINT DU DIRECTEUR, EPFL ENERGY CENTER; HANS BJÖRN PÜTTGEN, DIRECTEUR, EPFL ENERGY CENTER; MATTHIAS FINGER, PROFESSEUR, CHAIRE DE MANAGEMENT DES INDUSTRIES DE RÉSEAU

Mots-clés : Zones urbaines, systèmes énergétiques, modèles de données, cadre réglementaire, méthodologie de projets

Résumé :

Actuellement, près de 70% de l'énergie consommée l'est en milieu urbain, essentiellement dans les bâtiments et les transports. Le développement urbain et péri-urbain est ainsi un des enjeux majeurs des politiques « énergie – climat » actuelles. Cette concentration des consommations dans les agglomérations entraîne un nombre croissant de villes à mettre en oeuvre des projets urbains durables sur leurs territoires. Les exemples sont devenus nombreux (BedZed dans le Sud de Londres, UK; Vauban à Fribourg en Brisgau, D, etc.), mais restent insignifiants au regard de la quantité de projets urbains conventionnels réalisés et des consommations d'énergie des zones urbaines non rénovées.

Fort de ces constats et de l'urgence liée aux problèmes climatiques, les décideurs et chercheurs tentent d'imaginer comment développer et mettre en oeuvre des « slim cities ». Il s'agit, selon cette initiative du World Economic Forum, de généraliser les méthodes et critères développés dans le cadre d'éco-quartiers à une éco-zone urbaine, idéalement à une éco-ville. Ces démarches volontaristes et durables visent à construire des projets urbains, non seulement dans l'optique de diminuer les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ et les impacts environnementaux, mais aussi pour augmenter la qualité de vie, soit la croissance économique, la cohésion sociale et le niveau de confort des habitants.

D'un point de vue énergétique, la prise en considération de la totalité de ces objectifs (environnementaux et sociaux) dans le cadre de leurs échelles de références (Ville, zone urbaine et quartier) permet d'optimiser la planification et le management des systèmes :

- Une part importante des critères qui caractérisent un quartier durable ont une influence qui peut être prise en compte lors du design des systèmes énergétiques urbains. Par exemple, la densification de l'habitat, visant à éviter l'étalement urbain soit aussi la consommation de sol, permet d'atteindre une masse critique de consommation d'énergie suffisante pour considérer plusieurs options technologiques concurrentes et pour mettre en oeuvre des technologies efficaces (réseaux, multi génération, etc.).
- La présence de multiples acteurs (producteurs, habitat, commerce, industrie) et ressources énergétiques (sources d'énergie renouvelable, réseaux énergétiques, etc.) au sein d'une zone urbaine permet d'exploiter les synergies entre acteurs et de minimiser la consommation de ressources pour des services énergétiques équivalents.
- Les villes, au travers de leurs pouvoirs publics, sont compétentes pour élaborer des règlements communaux (règlements de construction, subventions, etc.) qui ont une influence majeure sur le design des systèmes énergétiques.

Une utilisation intégrée et performante de ces différentes données de terrain et contraintes dans les processus décisionnels est complexe. Elle exige la mise à disposition pour les villes de méthodes et d'outils performants leur permettant de caractériser les performances de scénarios énergétiques complexes, en fonction d'indicateurs définis.

L'objectif du projet « Instruments innovants de planification et de management de systèmes énergétiques en zones urbaines » est de fédérer les méthodes et modèles de calculs actuels, afin de développer et de valider une méthodologie intégrée de planification et de management de systèmes énergétiques en zones urbaines. L'approche se basera sur :

- l'élaboration d'un modèle de données unifié à même de structurer l'information pertinente;

- la prise en compte des nouveaux outils de régulation et de financement;
- la mise en adéquation de méthodes et de modèles numériques multi-échelles.

Cet article présente les concepts généraux qui seront mis en œuvre dans ce projet ainsi que les premières réflexions concernant les catégories de données qui composeront le modèle.

PROJET HOLISTIC : RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS UN QUARTIER DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

CHRISTIAN TRACHSEL, DÉLÉGUÉ COMMUNAL À L'ÉNERGIE, VILLE DE NEUCHÂTEL

Mots-clés : économies, renouvelables, maîtrise, indépendance, richesse.

Résumé

1 PROJET HOLISTIC : RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS UN QUARTIER DE LA VILLE

1.1 Introduction

La Ville de Neuchâtel, avec le concours du bureau d'ingénieurs Planair SA, a déposé fin 2005 un dossier de projet dans le cadre de l'appel Concerto du 6e programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne. Ce programme a été établi en partenariat avec les villes européennes de Dundalk en Irlande et de Mödling en Autriche. La démarche a comme objectif principal de favoriser la mise en œuvre de mesures d'économies d'énergie efficaces, d'augmenter la part des énergies renouvelables, d'accroître la maîtrise des autorités locales sur l'énergie en diminuant notre dépendance vis-à-vis de l'étranger et de créer de la richesse et des emplois.

1.2 Description du projet

Le projet développé par la Ville de Neuchâtel s'étend dans le quartier situé entre la gare, la colline du Mail, les piscines du Nid-du-Crô et la Maladière. Ce quartier qui réunit sur 1.5 km² 4000 habitants (soit 17% de la zone urbanisée du territoire communal) a consommé 63 GWh pour produire de la chaleur en 2004 et 34 GWh d'électricité. Grâce aux mesures prévues et soutenues par Concerto, il sera possible d'économiser 9.5 GWh (15%) d'énergie fossile destinée au chauffage (équivalent à un million de litre de mazout par année) d'ici 2012. Dans le même temps, il s'agira d'augmenter de 8.5 GWh la production d'électricité renouvelable, ce qui permet de couvrir le 25% des besoins.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, la Ville de Neuchâtel et le bureau Planair se sont entourés de plusieurs partenaires : l'Etat de Neuchâtel, le LESO (Laboratoire en énergie solaire de l'EPFL), le CSEM (Centre suisse d'électronique et de microtechnique), le bureau d'architectes Bauart ainsi que l'association Ecoparc.

1.3 Quelques exemples d'actions

D'ici à 2012, le quartier Holistic sera le théâtre d'une quinzaine d'actions qui permettront de réduire de plus de 20% les besoins d'énergie non renouvelable de cette partie de la Ville. Les principales actions prévues sont :

- Construction de plusieurs bâtiments selon le label Minergie,
- Assainissement énergétique de plusieurs bâtiments et de la piscine du Nid-du-Crô,
- Valorisation de la chaleur à la sortie de la STEP à l'aide d'une pompe à chaleur,
- Assainissement du circuit de distribution de la chaleur du réseau de chauffage à distance CUM,
- Réalisation de centrales électriques renouvelables (hydraulique, éolienne et photovoltaïque),
- Campagne de sensibilisation du public à l'aide d'une thermographie aérienne.

Le projet Holistic, et en particulier la contribution neuchâteloise, sera l'objet d'évaluations détaillées de la part d'observateurs « neutres », comme les villes de Newry en Angleterre et Aix-la-Chapelle en Allemagne, ainsi que le Ministère italien de l'énergie. Le but de la démarche étant, pour ces différents organismes, de reproduire chez eux les expériences concluantes réalisées à Dundalk, Mödling ou Neuchâtel.

LA STRATÉGIE ENERGIE ET AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE BESANÇON : PRINCIPES ET APPLICATIONS

ERIC ALAUZET, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT, LA GESTION ET LA CONSTRUCTION DURABLE, VILLE DE BESANÇON

Mots-clés : efficacité énergétique, gestion municipale, projets urbains

Résumé :

La Ville de Besançon veut intégrer le développement durable et l'efficacité énergétique dans l'ensemble de ses projets urbains. De l'extension en cours sur les Hauts du Chazal dans le quartierde Planoise, historiquement doté d'un chauffage urbain et d'une chaufferie bois de 6 MW depuis 2005, où il apparaît nécessaire de conditionner la construction à l'exigence du label « effinergie – BBC ». Au nouveau quartier des Vaîtes appréhendé dès sa conception en terme de durabilité et de performance énergétique par la recherche d'une composition urbaine et d'une architecture optimale, économe en espace, adaptée au site et à la lumière naturelle, structurée autour du futur TCSP et des circulations douces. En passant par la reconversion de la caserne Vauban dans avec un objectif de compacité et de renforcement du centre-ville.

L'ensemble de ces projets pourra se développer sur la base de la volonté politique, d'une profonde évolution des métiers de la construction et du bâtiment, d'un bouleversement des mentalités des habitants. La démarche est essentielle et passe par le choix de prestataires compétents, le suivi pas un comité de pilotage qui associe élus et services de différents secteurs et la participation des habitants. L'enjeu consiste bien à dépasser le stade de la contrainte pour saisir l'opportunité de réaliser des morceaux de villes au carrefour de l'efficacité énergétique, de la valorisation des ressources, des savoir-faire et de l'économie locale (bois...), de la maîtrise des charges des habitations (chauffage...), de la réponse au besoin de logements en ville, de l'affirmation d'une ville pénétrée par la nature et le végétal et au fond du plaisir d'habiter ensemble.

ATELIER 7- STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE ET GESTION DU PROJET

Atelier coordonné par la HES-SO Valais
Prof. Christophe Clivaz

MODÉRATEUR

Prof. Christophe CLIVAZ

PROFESSEUR, HES-SO-VALAIS

Le projet à l'échelle du quartier pose un certain nombre de défis en matière de processus et de gestion institutionnelle : comment planifier les différentes phases du projet (définition des objectifs, conception, réalisation), comment gérer la nécessaire concertation entre les acteurs des différents champs de l'action publique (urbanisme, mobilité, social...), comment intégrer les acteurs du secteur privé (promoteurs, commerciaux) pour rendre le projet viable sans perdre de vue les objectifs sociaux et écologiques ? A quel moment et comment faire participer les habitants ? Quel rôle pour les experts ? Quelle gestion de projet sur le long terme et quel contrôle des résultats ?

MONTAGES DE QUARTIERS DURABLES EN EUROPE

TAOUFIK, SOUAMI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES, INSTITUT FRANÇAIS D'URBANISME

Résumé :

Notre intervention est basée sur une recherche consacrée aux quartiers durables en Europe. Cette recherche propose d'aller au-delà des résultats produits, qu'ils soient perçus comme positifs ou négatifs, pour comprendre comment ces quartiers ont été conçus, conduits et réalisés. Comment les porteurs de ces projets ont monté et mis en œuvre des projets urbains qui sont aujourd'hui communément qualifiés de durable ?

Parmi les enseignements dégagés de cette recherche, plusieurs concernent le montage même de ces projets de quartiers durables. Nous pouvons les résumer de la manière suivante.

Une maîtrise d'ouvrage composite

Les quartiers durables ont conduit à croiser des maîtrises d'ouvrages différentes, jusque là spécialisées et autarciques : les maîtrises d'ouvrage urbaine et architecturale, celles de l'environnement, celle des politiques sociales, celles relevant de la promotion économique ou de la communication.

Pour ce faire, la solution la plus utilisée a été la constitution d'un noyau dur composé de ces différentes maîtrises d'ouvrage. Ce noyau dur devait s'adapter en fonction des missions et des phases : le centre de gravité de la maîtrise d'ouvrage se déplaçant d'une composante à l'autre en fonction des périodes et des thématiques à traiter. Le leadership est assumé par différents services de la municipalité, des entreprises publiques ou des agences municipales à tour de rôle selon les tâches mais aussi des rapports de force et de leur stabilisation.

Des entreprises de services urbains à l'amont du processus de décision

La remontée des « exploitants » plus amont dans le processus de décision et de pilotage n'est pas une spécificité des quartiers durables. Toutefois, les « exploitants » concernés ici sont particuliers. En plus des promoteurs et des bailleurs, sont associées les entreprises de services urbains : distributeurs d'énergie, d'eau, assainissement, ramassage et recyclage des déchets...

Cette association des entreprises de services urbains n'a pas toujours pris les mêmes formes. Elle a souvent été difficile, voire sans résultat. Ces difficultés et ces résistances ne sont pas uniquement liées aux contraintes économiques, aux risques de surcoûts financiers ou au manque de rentabilité des nouvelles solutions techniques. Ces entreprises ne souhaitent pas rompre avec leur modèle technique, modifier une partie de leurs réseaux, de leur organisation de travail et de contrôle, ou encore renouveler les compétences de leurs techniciens.

Ainsi, les nouvelles délégations de responsabilités avec ces entreprises ne peuvent se satisfaire des partenariats et des contrats antécédents. La mise en place d'un projet de construction et d'urbanisme visant une qualité environnementale supérieure conduit à reconsidérer les accords et les alliances passées, en particulier dans un contexte mutation des marchés des services urbains et surtout de l'énergie.

Le montage de maîtrises d'ouvrage complexes, l'ouverture des partenariats à de nouveaux opérateurs ont posé deux problèmes majeurs : la constitution du cadre d'échange et de coopération ; la formalisation et la pérennisation des objectifs environnementaux au sein d'engagements précis.

Le registre juridique et institutionnel a été utilisé pour répondre en partie à ces questions. Les responsables des projets de quartiers durables n'ont pas initié ou inspiré de nouvelles lois ou un bouleversement du cadre législatif. Ils n'ont pas privilégié la contrainte réglementaire uniquement. Trois types de montages juridiques non réglementaires se dégagent dans les cas observés : des montages juridiques pour construire et consolider la maîtrise d'ouvrage environnementale de l'urbain ; des montages juridiques pour formaliser et stabiliser les engagements communs en matière environnementale ; des montages juridiques pour assurer un rôle ou une fonction particulière dans le projet.

LES DEFIS DES PROCESSUS DE PRODUCTION DES QUARTIERS DURABLES

LAURENT THÉVOZ, GÉOGRAPHE, ET GUILLAUME DEKKIL, URBANISTE, COMMUNAUTÉ D'ETUDES POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

Mots-clés : projet urbain, urbanisme, quartiers, développement durable, sociologie des acteurs

La production de quartiers durables se situe encore dans le registre de l'innovation urbanistique. Les nouvelles méthodes et pratiques concernent certes les solutions « techniques », mais également les relations entre les acteurs et les modes de faire. Bien souvent, c'est précisément, ce deuxième aspect qui s'avère déterminant dans la réussite des projets.

Afin de mieux comprendre les processus de production des quartiers durables nous avons analysés six projets de quartiers urbains en Europe. Ces travaux ont conduit à l'identification de cinq défis majeurs auxquels les acteurs doivent répondre.

Derrière l'élaboration de dispositifs de pilotage, l'organisation des responsabilités publiques et la mise en œuvre de processus, se jouent des enjeux déterminant pour la qualité urbaine et la concrétisation des principes du développement durable.

Créer des dispositifs de pilotage ouverts et évolutifs

La conduite des processus de production de quartiers durables nécessite l'intervention d'acteurs aux objectifs parfois contradictoires et aux moyens hétérogènes. La réussite des projets repose souvent sur leurs capacités à se regrouper dans des instances de pilotage des projets dont les règles de fonctionnement permettent de réguler le processus. Y sont en effet déterminés les mécanismes de décision, les règles de financement, les échéanciers, ou encore la mobilisation de l'expertise au service des projets. Ces dispositifs doivent être susceptibles d'intégrer de nouveaux acteurs et de s'adapter aux contraintes des projets.

Par leurs initiatives, les autorités doivent garantir l'avancement et la fiabilité des processus

En fonction des contextes politico-administratifs rencontrés, les autorités locales interviennent dans des processus de manière variables. A minima, elles régulent le droit des sols. Mais au-delà des leviers institutionnels dont elles disposent, leurs interventions sont déterminantes dans l'animation et la conduite des projets. Ainsi la volonté des acteurs politiques à consolider les démarches et à mobiliser les moyens d'actions sur la ville s'avèrent déterminantes pour la réussite des projets. Le défi des autorités repose donc sur leurs capacités à conduire et fiabiliser les processus et ce en s'appuyant sur leurs compétences et leurs capacités de leadership et de négociation.

Mettre la plus-value au service du développement durable

Les projets de quartier durable visent à créer de la valeur urbaine et économique. Les coûts liés à la mobilisation du foncier, l'assainissement des sols, à l'équipement et à la construction d'infrastructures permettent de revaloriser les terrains. Ils doivent être assumés de manière partenariale. Les plus-values issues de ces aménagements doivent être en liens étroits avec les objectifs de développement durable qui peuvent constituer un surcoût par rapport aux opérations d'aménagement traditionnelles.

Intégrer les habitants et les usagers aux processus

La participation des habitants au processus de production urbaine peut être un critère du bon fonctionnement futur du quartier. Elle peut s'avérer être déterminante pour la bonne « utilisation » des innovations techniques proposées pour l'amélioration de la durabilité du cadre de vie. L'enjeu pour les porteurs de projet est d'identifier les formes pertinentes d'association des habitants aux démarches (personnes ressource, moments et moyens

d'intervention, capacités d'expertise...). La finalité est d'impliquer les habitants et les usagers a minima pour les décisions qui les concerne directement.

Mettre les objectifs de développement durable au cœur des négociations, notamment en ce qui concerne la mixité sociale

Les objectifs de développement durable sont au cœur des négociations entre les acteurs, ils les animent aux différentes phases des processus. Les objectifs doivent être acceptables par les acteurs chargés de les mettre en œuvre et adaptés aux conditions physiques et institutionnelles locales. A ce titre, il faut noter l'importance de les préciser clairement en amont du processus puis de veiller à leur mise en œuvre, notamment en mobilisant des expertises pluridisciplinaires. Les autorités doivent être particulièrement vigilantes aux conditions relatives au développement de la mixité sociale, souvent parent pauvre des quartiers durables...

LE PROCESSUS DE RÉALISATION D'UN QUARTIER DURABLE : L'EXEMPLE DU QUARTIER « KRONSBURG » À HANNOVRE

VERENA SCHÄFFER, ASSISTANTE-DOCTORANTE, INSTITUT DE POLITIQUES TERRITORIALES ET D'ENVIRONNEMENT HUMAIN (IPTEH)

Mots-clés : quartier durable, gestion de projet, processus, Kronsberg, Hannover

Résumé :

La mise en place d'un quartier durable est en général un processus complexe, non seulement à cause de la complexité des thématiques à traiter, mais aussi à cause de la multitude des acteurs qui participent au processus, d'une manière ou d'une autre.

Dans cette présentation, nous analyserons le mode d'organisation retenu pour mettre en place le quartier durable Kronsberg à Hanovre. Nous regarderons de quelle manière et à quel moment les différents acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile ont participé au processus et comment ils ont interagi. Nous mettrons en évidence les particularités de ce processus pour conclure et identifierons les enseignements que nous pouvons tirer pour la réalisation d'autres projets de quartiers durables.

DES QUARTIERS DURABLES POUR L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE

NATACHA LITZISTORF, DIRECTRICE D'EQUITERRE ET CHRISTOPHE GNAEGI, ARCHITECTE FONDATEUR DE TRIBU'ARCHITECTURE

Mots-clés : outil d'aide à la décision, gouvernance, participation, structure interinstitutionnelle, planification concertée

Résumé

La construction de nouveaux quartiers formalisent une vision contemporaine de la ville et de notre société. Les politiques et les institutions ont donc besoin, dans la planification de ces quartiers, de pouvoir s'accorder, puis d'exprimer au public les objectifs qu'ils se fixent. Il doivent également démontrer qu'il ne s'agit pas de vaines paroles mais d'exigences qui seront respectées dans la mise en œuvre de ces quartiers.

L'outil d'aide à la décision développé dans le cadre du projet "Des quartiers durables pour l'agglomération lausannoise" veut répondre à cette exigence en définissant de manière claire et concrètes les objectifs et mesures visant à la construction de quartiers durables, mais également à la réhabilitation de ceux existant, que ce soit dans le domaine de l'environnement, de l'économie que du social. La question de la participation fait l'objet d'une réflexion spécifique. Fait-elle partie intégrante de la définition du quartiers ? Ne fait-elle pas plutôt partie de la mise en œuvre du quartier, d'une sorte de pré-requis servant à définir le quartier ?

La mise en œuvre de cet outil veut être un exemple de cette nouvelle façon concertée de planifier le développement territorial et l'urbanisme. Ce projet, initié par des entités privées, l'association equiterre et le bureau tribu'architecture, a été sélectionné par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) comme projet modèle. Le Canton de Vaud, le Schéma directeur de l'Ouest lausannois et la Ville de Lausanne sont devenus les partenaires impliqués dans le développement et l'implémentation de l'outil en lien avec des projets actuels (Plaine-du-Loup, Friches de Malley). Toutes ces entités travaillent ensemble à la mise en œuvre de ce projet, y insufflant ainsi les attentes de chacun et garantissant son acceptabilité et son utilisation future. La structuration de ce projet reflète ce souci en intégrant les divers niveaux institutionnels au travers d'un groupe de travail formé de techniciens, d'un groupe opérationnel formé de chefs de service et couronné par un groupe de pilotage qui intègre les politiques. Un groupe d'experts des différents domaines traités vient consolider cette structure de projet. Le terrain n'étant pas vierge, un rapport faisant l'inventaire des différents éco-quartiers construits ou en projet et des différentes tentatives de définition de ces quartiers a été réalisée en partenariat avec l'IPTEH de l'UNIL. D'autres collaborations, notamment transfrontalières sont également en cours de discussion afin de réunir les efforts dans le domaine plutôt que de les disperser.

Bibliographie

- Bonnard M. (2006), Environnement Construit, LEP, Le Mont-sur-Lausanne
Longet R., Lardi M. (2007), L'habitat durable existe... nous l'avons rencontré, Jouvences Editions, Saint-Julien-en-Genevois
Guidetti L.(2007), "Les démarches participatives: de 7 à 77 ans", Habitation, volume 79, numéro 2, pp 18-23.

ATELIER 8 – RENOUVELLEMENT OU TRANSFORMATION DURABLE DES QUARTIERS

**Atelier coordonné par l'association SUDEN
Catherine Charlot-Valdieu – Philippe Outrequin**

MODÉRATEUR

Catherine CHARLOT-VALDIEU

DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION SUDEN POUR LA
PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

De nombreux projets portent sur des quartiers existants, que ce soit en périphérie urbaine ou en centre-ville. Ces projets ont la particularité de comporter déjà des habitants et de connaître des problèmes à la fois architecturaux et urbains (dégradation du bâti et des espaces publics, intégration du quartier dans la ville, espaces délaissés, absence d'équipements ou/et de commerces...), sociaux (chômage, délinquance, exclusion...), économiques (absence ou faiblesse des activités économiques) et environnementaux (qualité des paysages, espaces verts, qualité de l'air...).

Les thématiques qui font qu'un quartier est durable doivent être abordées dans les projets de renouvellement comme pour tout autre projet : l'environnement local et la qualité de vie, la lutte contre l'effet de serre, la gestion durable des matériaux, l'intégration du quartier dans la ville, la participation, l'économie du projet (emplois, activités, insertion...).

Mais ces projets posent également des questions et appellent des solutions spécifiques : Comment redynamiser les activités économiques existantes et en susciter de nouvelles ? Comment optimiser les programmes de réhabilitation des logements sociaux en conciliant les objectifs et impératifs des différents acteurs concernés : bailleurs sociaux, locataires et collectivité ? Comment inciter et favoriser la réhabilitation du secteur résidentiel privé ? Comment résorber la précarité (y compris la précarité énergétique) ? Comment réduire les inégalités (y compris écologiques) ? Comment transformer le quartier et améliorer son image sans perdre son identité ?

VERS UN RENOUVELLEMENT OU UNE TRANSFORMATION DURABLE DES QUARTIERS

CATHERINE CHARLOT-VALDIEU, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION SUDEN POUR LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Résumé

De nombreux projets urbains concernent des quartiers existants, que ce soit en périphérie ou en centre ville. Ces projets de renouvellement urbain sont des projets d'aménagement complexes dans la mesure où la qualité de vie d'un quartier ne se décrète pas et qu'elle est l'aboutissement d'une alchimie complexe mêlant urbanisme, qualité des constructions, qualité des relations sociales et du lien social, qualité des services et de l'environnement...

Ces données générales s'intègrent parfaitement dans une démarche globale de développement durable au sein de laquelle certaines dimensions du développement durable sont à promouvoir de façon plus spécifique : ainsi, si les habitants ont une vision des problèmes et une attente de solutions à court terme, les projets peuvent aussi revêtir une dimension à plus long terme, ces deux dimensions pouvant se recouper (par exemple, les économies d'énergie doivent permettre des économies de charges et contribuer aussi à la lutte contre l'effet de serre).

Les difficultés rencontrées dans les banlieues en France à l'automne 2005 ont souligné à quel point il est difficile de résoudre les problèmes de certains quartiers, malgré les efforts financiers fournis depuis des années, voire des décennies. Par ailleurs de nombreuses tendances non durables au niveau européen ou international montrent qu'il est urgent de réagir à toutes les échelles de décision ainsi que dans les différentes structures. Il faut changer nos modes de pensée et d'action. Aujourd'hui, la création, comme la rénovation ou la transformation durable d'un quartier, nécessite de nouvelles méthodes permettant d'affronter les enjeux urbains (pollution, détérioration de la qualité de vie, insécurité, gaspillage des ressources et du temps, etc.) et de contribuer à résoudre les problèmes multiples de certains quartiers: architecturaux et urbains (dégradation du bâti et des espaces publics, mauvaise intégration du quartier dans la ville, espaces délaissés, absence d'équipements et/ou de commerces...), sociaux (chômage, délinquance, exclusion, précarité énergétique...), économiques (absence ou faiblesse des activités économiques) et environnementaux (qualité des paysages et des espaces verts, qualité de l'air, risque inondation, bruit, etc.).

Certes l'urgence est souvent sociale mais transformer durablement ces quartiers est le défi de la Politique de la ville. Les questions à résoudre sont nombreuses et ces projets appellent des solutions spécifiques : Comment redynamiser les activités économiques existantes et en susciter de nouvelles ? Comment optimiser les programmes de réhabilitation des logements sociaux en conciliant les objectifs et impératifs des différents acteurs concernés (bailleurs sociaux, locataires et collectivité) ? Comment inciter et favoriser la réhabilitation du secteur résidentiel privé ? Comment résorber la précarité (y compris la précarité énergétique) ? Comment réduire les inégalités (y compris écologiques) ? Comment transformer le quartier et améliorer son image sans perdre son identité ?

« La rénovation urbaine c'est du développement durable ! »¹ Malheureusement ceci est loin d'être systématique. De plus, à notre sens, ce ne sont pas « les projets de rénovation urbaine (qui) doivent contribuer au développement durable des quartiers »² mais les démarches de développement durable qui doivent structurer les projets de rénovation urbaine.

La transformation durable des quartiers est complexe et nécessite du temps. Cependant, comme pour les bâtiments, les outils innovants et les expérimentations financés par les pouvoirs publics portent plus souvent sur

¹ Philippe Van de Maele, Directeur de l'ANRU jusqu'en Mai 2008

² Jean-Paul Alduy, Président du Conseil d'administration de l'ANRU, dans Les politiques de la ville comparées en Europe. COFUAT n°12 Novembre 2006

l'aménagement de nouveaux quartiers que sur des quartiers existants. Même dans les projets soutenus par l'ANRU, les expérimentations portent majoritairement sur les opérations de construction.

Cette problématique générale est illustrée dans les interventions suivantes par quelques exemples concrets sur :

- l'importance du développement économique et de l'emploi illustrée par l'articulation entre la planification stratégique et les entreprises existantes avec l'exemple du Master plan Praille-Acacias-Vernets à Genève
- les outils disponibles, notamment pour l'évaluation des projets urbains, illustrés avec la grille construite à partir de la charte de développement durable élaborée pour l'éco-quartier Baudens de Bourges.
- les stratégies territoriales de développement durable avec l'exemple d'une stratégie de réhabilitation énergétique durable de logements sociaux à l'échelle d'un quartier (démarche Facteur 4 et modèle SEC d'analyse en coût global élargi¹) et notamment l'analyse des quartiers ANRU de Moulins-sur-Allier.
- le rôle et les actions de l'aménageur au sein d'un projet d'éco-quartier ou de quartier durable avec l'exemple de l'AFTRP illustré avec le projet de renouvellement urbain du quartier La Muette à Garges-les-Gonesse près de Paris.

¹ c'est-à-dire intégrant des externalités

L'ARTICULATION ENTRE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LES ENTREPRISES EXISTANTES : L'EXEMPLE DU MASTER PLAN PRAILLE-ACACIAS-VERNETS À GENÈVE

LUC MALNATI., ARCHITECTE URBANISTE EPFL SIA, INDÉPENDANT., ANCIEN DIRECTEUR DU MASTERPLAN PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PAV),
ANCIEN ARCHITECTE-URBANISTE DE LA FONDATION POUR LES TERRAINS INDUSTRIELS DE GENÈVE (FTI), CONSEILLER ADMINISTRATIF DE LA
COMMUNE DE VEYRIER POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LES CONSTRUCTIONS ET L'ENVIRONNEMENT.

Résumé

Le master plan Praille-Acacias-Vernets, démarré à Genève en 2006, sur mandat de l'Etat de Genève à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) suite à un concours international d'urbanisme organisé par la Fédération des architectes suisses (section genevoise), a permis de lever un tabou à Genève : celui de l'imperméabilité au changement du tissu industriel existant.

A ce jour environ 20'000 emplois et 2'500 PME ou multinationales sont actives sur ce site de 230 hectares situés en plein centre-ville. Il ne s'agit donc pas d'une friche mais plutôt d'un quartier en pleine expansion, dont 30% des nouveaux emplois ont été implantés lors des 3 dernières années.

A noter que ces nouveaux emplois sont orientés vers la finance ou la production horlogère, soit des emplois à (très) haute valeur ajoutée. Qu'en est-il des emplois secondaires ? On peut dire que le mouvement historique des entreprises du centre-ville vers la périphérie s'est accéléré ces dernières 20 années, avec le déclassement des zones de développement industriel et artisanal que l'on connaît : Meyrin Satigny, Plan-les-Ouates, pour ne citer que les 2 plus grandes d'entre elles.

S'il reste peu de production dans le secteur des Acacias, ce secteur est caractérisé par la présence de grandes marques automobiles, grandes consommatrices d'espaces pour des parkings.

Il n'en est pas de même dans le secteur raccordé au rail de la Praille. Beaucoup d'entreprises actives dans les secteurs du bâtiment, de la distribution alimentaire ou de la gestion des déchets sont très actives sur place, et se développent en optimisant les potentiels à bâtir existant.

La planification en cours prévoit de créer 6'000 logements et de densifier les emplois à haute valeur ajoutée à cet endroit : +20'000 emplois, sur la base de l'analyse effectuée en 2006 des politiques publiques suivantes :

Mobilité : rapatriement des emplois et création de logements au centre-ville, sur un nœud intermodal de transports publics.

1. Promotion économique : rareté des espaces encore disponibles en périphérie pour accueillir de nouvelles entreprises, ou développer les existantes.
2. Aménagement du territoire : requalification et recherche de mixité pour une zone industrielle historiquement située en périphérie, et aujourd'hui rattrapée par l'urbanisation.
3. Environnement : Introduction de critères de qualité environnementale dans un immense secteur « complètement bétonné » depuis des décennies.
4. Les entreprises sont complètement intégrées au processus de réflexion depuis le début de l'élaboration du masterplan. Une série d'ateliers qui regroupaient l'ensemble des acteurs de la zone a été organisée. Les 5 plus grands employeurs du site (Firmenich, Rolex, Pictet & Cie, UBS, Migros) ont régulièrement pu émettre leurs avis sur la planification, et notamment lors du mandat d'étude parallèle organisé en septembre 2006.

L'apport de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), propriétaire de 38% des terrains et superficiante de nombreuses entreprises en exploitation, est certainement un facteur d'explication de la confiance des entreprises dans le projet. En effet les entreprises sont toutes liées contractuellement avec cette fondation de droit public, dont un des buts est d'entretenir des relations sur la longue durée avec ses superficiaires.

VERS UN ÉCO-QUARTIER : CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS POUR LE QUARTIER BAUDENS À BOURGES

PIERRE BALLAIRE, CONSEIL GÉNÉRAL DU CHER,
CATHERINE CHARLOT-VALDIEU, ASSOCIATION SUDEN, ET
PHILIPPE OUTREQUIN, LA CALADE

Résumé

Le Conseil Général du Cher a décidé en juin 2006, dans le cadre de sa politique de développement durable, la création du premier éco-quartier de la région Centre sur le terrain de l'ancien hôpital militaire Baudens, sur lequel il avait été initialement prévu d'installer les services départementaux.

Le Conseil Général a inscrit ce projet dans son programme de développement du département Cher 20151, lequel vise à renforcer l'attractivité du territoire, à placer les jeunes au centre de la démarche de développement, à promouvoir des services en faveur de la solidarité et enfin à conforter les dynamiques territoriales.

Le projet d'éco-quartier Baudens a été retenu dans les orientations de la Convention Région Centre – Département du Cher signée le 7 juillet 2007 qui a fixé les domaines sur lesquels la Région Centre pourra participer financièrement. Cela concerne les éléments de programme suivants : gestion alternative des eaux pluviales, économie d'eau potable, éclairage public économe, organisation des déplacements doux, insertion paysagère (pré-verdissement, utilisation d'essences locales, corridors écologiques...), aires de regroupement de déchets ménagers à l'échelle du quartier, mobiliers et aménagement adaptés aux personnes à mobilité réduite. Enfin, le Conseil Général cherche à renforcer sa démarche de développement durable dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région 2007 – 20132, en mettant l'accent sur la maîtrise de l'eau et de l'énergie.

Pour cela une Charte de qualité environnementale et de développement durable du quartier Baudens (Septembre 2007) a été élaborée par La Calade (en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Développement Durable pour la collectivité). C'est un document d'orientation qui indique aux différents partenaires du projet les attentes du Conseil Général du Cher en matière de développement durable, pour la conception du projet, pour les aménagements à venir, les constructions de logements et d'équipements et pour la qualité de vie et d'usage de ce quartier pour ses futurs habitants et usagers. Elle sera :

- jointe à tous les documents de consultation,
- signée par tous les opérateurs (aménageurs, constructeurs, promoteurs),
- traduite par des engagements de performance,
- enfin les offres devront intégrer les moyens et les méthodes de contrôle des performances.

Cette Charte fixe également le niveau d'exigences minimales requis pour les différents thèmes concernant un projet de cette importance au sein d'un document technique détaillé.

Enfin une grille d'analyse élaborée à partir des éléments de la Charte a permis d'évaluer les projets au regard des 20 thématiques qui la composent et ont contribué à la décision des élus pour le choix de l'équipe lauréate (l'Atelier Ruelle).

¹ Cher 2015, ensemble construisons notre avenir, Conseil Général du Cher, cf. www.cher2015.fr

² Voir notamment Communication à l'Assemblée Départementale, 26 juin 2006, *La démarche de développement durable du département du Cher*

ELABORATION D'UNE STRATÉGIE DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DURABLE DE PARCS DE LOGEMENTS SOCIAUX

PHILIPPE OUTREQUIN, DIRECTEUR DE LA CALADE¹,
JACKY FAILLY, DIRECTEUR DU PATRIMOINE DE MOULINS HABITAT² ET
CATHERINE CHARLOT-VALDIEU, ASSOCIATION SUDEN³

Résumé

Le projet européen Factor 4 (Programme of actions towards a factor 4 in existing social housing in Europe, www.suden.org) avait pour objectif d'aider les bailleurs sociaux à définir des stratégies « durables » de réhabilitation pour l'ensemble de leur patrimoine, intégrant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au facteur 44, c'est-à-dire à la politique européenne et française⁵ de diviser les émissions de gaz à effet de serre par 4 d'ici 2050.

L'analyse en coût global permet de satisfaire ce critère de durabilité dans la mesure où elle permet de prendre en compte simultanément des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

La démarche facteur 4 repose donc sur une analyse en coût global avec le modèle SEC (Sustainable energy Cost) et permet d'élaborer une stratégie patrimoniale (ou territoriale) de réhabilitation énergétique vers le facteur 4. Cette démarche comporte trois phases:

1. l'élaboration d'une typologie afin d'identifier les bâtiments représentatifs du parc à analyser,
2. l'analyse des bâtiments types identifiés (échelle des bâtiments) avec l'optimisation des programmes de réhabilitation grâce au modèle SEC, Le modèle SEC permet en effet l'élaboration de multiples scénarii et offre ainsi la possibilité d'élaborer les meilleures stratégies possible en fonction d'hypothèses (qui peuvent être modifiées en temps réel) comme l'évolution du coût de l'énergie⁶. Ces différentes analyses ou études de cas sur plus de 170 bâtiments en France ont ainsi permis de valider le modèle SEC.
3. puis une seconde analyse à l'échelle du patrimoine afin d'élaborer la stratégie patrimoniale ou territoriale.

L'analyse peut être conduite :

- à l'échelle d'un quartier concerné par une contractualisation avec l'ANRU (exemple de Moulins Habitat),
- à l'échelle d'un patrimoine (comme cela a été fait pour Sageco, bailleur social du Groupe SNI)
- à l'échelle de l'ensemble du parc national de logements sociaux.

Une telle analyse permet de proposer des éléments pour l'élaboration de stratégies durables de réhabilitation énergétique de parcs de logements à l'échelle nationale ou locale (région, département, ville, quartier...) comme à l'échelle du patrimoine d'un bailleur social.

¹ La Calade est un bureau de conseil en développement durable dont le domaine d'expertise est le développement urbain durable : élaboration d'outils (aide à la décision, évaluation...), assistance à maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre, participation à de nombreux projets de recherche en France ou en Europe...

² Moulins Habitat est un bailleur social membre de l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) localisé à Moulins sur Allier qui gère un peu plus de 400 logements sociaux

³ L'association SUDEN pour la promotion du développement urbain durable est une association Loi 1901 (à but non lucratif) issue du projet européen HQE²R et dont le siège est à Valbonne Sophia-Antipolis

⁴ Atteindre le facteur 4 ou diminuer les émissions de CO₂ par un facteur 4 signifie les diviser par 4 : les émissions de CO₂ après travaux de réhabilitation doivent donc être 4 fois moins importantes que les émissions de CO₂ avant travaux.

⁵ Cf. objectif de la Loi POPE du 13 juillet 2005 et Plan Climat

⁶ Il est cependant indispensable que ces hypothèses soient discutées et validées par l'ensemble des acteurs et notamment par les partenaires financiers

Enfin, outre l'optimisation des programmes de réhabilitation, ces simulations avec le modèle SEC permettent également de faciliter le dialogue avec les pouvoirs publics et les partenaires financiers d'une part ainsi qu'avec les locataires d'autre part.

UN GRAND PROJET DE RÉNOVATION URBAINE EN PHASE OPÉRATIONNELLE : LE QUARTIER DE LA MUETTE À GARGES-LÈS-GONESSE EN ILE-DE-FRANCE (VAL-D'OISE)

VINCENT MARGOUT, AFTRP, DIRECTION OPÉRATIONNELLE NORD, DIRECTEUR ADJOINT

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de la Muette a été l'un des premiers projets « ANRU » (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) en Ile de France qui embrasse une problématique sociale et urbaine complète à passer en phase opérationnelle.

Il a participé à jeter les bases du fonctionnement entre les institutions pour que cette idée de changer radicalement l'image des quartiers jugés difficiles devienne réalité.

Les objectifs étant de rénover un quartier marginalisé dans son fonctionnement et dans son image, pour en faire un quartier de la Ville comme les autres, des réflexions ont été engagées sur : son désenclavement, la diversification de l'offre en logement, le renforcement du développement économique, la reprise des espaces publics lui conférant un caractère plus urbain (au sens classique du terme), le changement du paysage urbain (réhabilitations, résidentialisations, démolitions et reconstructions), etc.

L'AFTRP est un aménageur. Ses missions consistent à passer du projet urbain à l'opération d'aménagement pour transformer un territoire au plan foncier, technique, fonctionnel et paysager. Si dans le cas de nombreuses opérations nous ne mettons pas en avant le développement durable, c'est que ce sujet – au centre de nos préoccupations à toutes les étapes de la conception des projets et de leur réalisation – est en réalité très diffus dans l'ensemble de nos missions.

Typiquement, dans le cas du PRU de la Muette, les considérations environnementales, sociales et économiques ont été au cœur des solutions adoptées. Je vais vous les présenter succinctement. Mais le développement durable – en tant que tel – n'était pas un objectif en soi. Aussi c'est bien dans la pratique de l'aménagement que nous nous forgeons progressivement notre idée de ce que peut être notre rôle dans l'effort partagé pour un développement urbain durable.

ANNUAIRE DES INTERVENANTS

ALAUZET Eric	Ville de Besançon Eric ALAUZET 19 rue des Granges 25000 Besançon	Tél. 677359767	eric.alauzet@free.fr
AUTHIER Jean-Yves	Université Lyon 2 Jean-Yves AUTHIER 5, avenue Pierre Mendès-France F-69676 BRON	Tél. 00 33 - 4 78 77 43 04 Fax 00 33 - 4 78 01 45 01	Jean-Yves.Authier@univ-lyon2.fr
BENDER Gabriel	HES-SO Valais Gabriel BENDER TechnoArk 3 3960 Sierre	Tél. 027 606.42.38	gabriel.bender@hevs.ch
BIERENS DE HAAN Camille	Ecoattitude Camille BIERENS DE HAAN 15, rue François Perreard 1225 Chêne-Bourg	Tél. 022 348 5951	camille@ecoattitude.org
BODIN Pascal	UNIL, GSE, IGUL Pascal BODIN rue Port Franc 17 1003 Lausanne	Tél. 078 642 81 96	pascalc.bodin@gmail.com
BONARD Yves	UNIL-IGUL Yves BONARD Bâtiment Anthropole - Bureau 4055 1015 Lausanne	Tél. 021 692 30 63	Yves.Bonard@unil.ch
BRIQUE Alain	Alain BRIQUE Route François Arsent 1 1700 Fribourg	Tél. 076 413 01 23	alainbrique@gmail.com
CHAPPUIS Françoise	Ville de Lausanne Françoise CHAPPUIS Escaliers du marché 2 1002 Lausanne	Tél. 021 315 24 36 Fax 021 315 20 04	francoise.chappuis@lausanne.ch
CHARLOT-VALDIEU Catherine	Association SUDEN pour la promotion du développement urbain durable Catherine CHARLOT-VALDIEU 353 Chemin du Peyniblou F-06560 Valbonne Sophia Antipolis	Tél. 33 4 93 40 29 30 Fax 33 4 93 12 96 06	ccv@wanadoo.fr

CHERIX Gaëtan	CREM Gaëtan CHERIX Rue des Morasses 5 1920 Martigny	Tél. 027/721.25.40	gaetan.cherix@crem.ch
CLIVAZ Christophe	HES-SO Valais Christophe CLIVAZ TechnoArk 3 3960 Sierre	Tél. 027 606 90 06	christophe.clivaz@hevs.ch
DA CUNHA Antonio	UNIL-IGUL Antonio DA CUNHA Bâtiment Anthropôle 4060.2 1015 Lausanne	Tél. 41-21-692-30-73 Fax 41-21-692-30-75	antonio.dacunha@unil.ch
DÉCOSTERD Denis	Ville de Lausanne Denis DÉCOSTERD Escaliers du Marché 2, cp 6904 1002 Lausanne	Tél. + 41 (0)21 315 24 36	Denis.Decosterd@lausanne.ch
DEKKIL Guillaume	CEAT - EPFL Guillaume DEKKIL EPFL ENAC INTER CEAT - BP - Station 16 1015 Lausanne	Tél. 0041.21.693.62.15 Fax 0041.21.693.41.54	guillaume.dekkil@epfl.ch
DIND Jean-Philippe	UNIL-IGUL Jean-Philippe DIND Bâtiment Anthropôle 4067 1015 Lausanne	Tél. 41-21-692-36-09 Fax 41-21-692-30-75	jean-philippe.dind@unil.ch
DUROUX Marie-Luce	UNIL, GSE, IGUL Marie-Luce DUROUX Mésanges 12 1860 Aigle	Tél. 079/729.87.02	marylus9@hotmail.com
ELLER Pierre	BDS - Real Estate Consultants Pierre ELLER Place St-François 2 1003 Lausanne	Tél. +41 21 619 90 00	pel@desenepart.ch
EMELIANOFF Cyria	Université du Maine GREGUM ESO UMR 6590 Cyria EMELIANOFF 27, rue Dunois 75013 Paris	Tél. 33-14570 9464	emelianoff@wanadoo.fr
FAILLY Jacky	Moulins Habitat Jacky FAILLY 29, rue de la fraternité bp 1615 3016 Moulins	Tél. 470481658 Fax 470481615	jfailly@moulinshabitat.fr

FAUCONNET-FALOTTI Marie	Ville de Genève Marie FAUCONNET-FALOTTI Rue de l'Hôtel-de-Ville 4 1204 Genève	Tél. +41 22 418 2174	Marie.Fauconnet-Falotti@ville-ge.ch
FAVET Nicolas	Nicolas Favet Architectes Nicolas FAVET 14 bis, Boulevard Voltaire 92130 Issy-les-Moulineaux	Tél. +33 (0)1 41 09 70 63 Fax +33 (0)1 41 09 71 67	nicolas.favet@nfa.fr
FREI Willi	Bauart Architectes et Urbanistes SA Willi FREI Crêt-Taconnet 17 2002 Neuchâtel	Tél. +41 (0)32 858 15 15	frei@bauart.ch
GAILLARD David	Fondation Braillard Architectes David GAILLARD 16 rue St-Léger 1205 Genève	Tél. 022 311 17 17	david.gaillard@ecopolis21.ch
GIEZENDANNER Peter	Team Plus Peter GIEZENDANNER Sévelin 32 1004 Lausanne	Tél. t +41 21 626 23 56	p.giezendanner@team-plus.ch
GILLIG Jean-Pascal	Jean-Pascal GILLIG Rue des Cordiers 6 1207 Genève	Tél. 022 735 27 28	jp@gillig.ch
GNAEGI Christophe	Tribu'architecture Christophe GNAEGI Petit-Chêne 19bis 1003 Lausanne	Tél. +41 21 213 02 18 Fax +41 860 21 213 02 18	gnaegi@tribu-architecture.ch
HENRY Magali	Magali HENRY Rue du Valentin 30 1004 Lausanne	Tél. 021 311 58 46	Magali.Henry@gmail.com
HONEGGER Eric	Kantensprung SA Eric HONEGGER Dornacherstrasse 192 4053 Basel	Tél. 061 331 13 13 Fax 061 333 16 50	e.honegger@insitu.ch
JAEGGLI Pietro	UNIL, GSE, IGUL Pietro JAEGGLI Av. Tivoli 17 1007 Lausanne	Tél. 076 564 55 93	pietro.jaeggli@gmail.com

KERMEN Pierre	Pierre KERMEN 1 rue des Bons Enfants 38000 Grenoble	Tél. 00 6 12 52 72 84	pierre.kermen@wanadoo.fr
KOLB Jean-Luc	Dir.des Travaux Lausanne Jean-Luc KOLB Port-Franc 18 1002 Lausanne	Tél. 021 315 55 54 Fax 021 315 50 04	jean-luc.kolb@lausanne.ch
KREIS Christian	UNIL, GSE, IGUL Christian KREIS Alte Feldeggstrasse 16 8008 Zürich	Tél. 031 357 72 82	christian.kreis@bluewin.ch
LIMAN Ulrick	Service du logement & des gérances, Ville de Lausanne Ulrick LIMAN Place Chauderon 7 1002 Lausanne	Tél. 021 315 74 38	ulrick.liman@lausanne.ch
LITZISTORF Natacha	Equiterre Natacha LITZISTORF 22, rue des Asters 1202 Genève	Tél. 022/329 99 29 Fax 022/320 39 77	litzistorf@equiterre.ch
MAGNIN Gérard	Energie-Cités Gérard MAGNIN 2 ch. De Palente 25000 Besançon	Tél. 33-38165 3680 Fax 33-38150 7351	gmagnin@energie-cites.org
MAGRINYÀ Francesc	UPC (Barcelone) Francesc MAGRINYÀ Campus Nord UPC B1 D202 C/JORDI GIRONA 1 08034 Barcelona	Tél. 34646464506 Fax 34934017264	francesc.magrinya@upc.edu
MALNATI Luc	Luc Malnati Architecte urbaniste Luc MALNATI 5, rue du Léopard 1227 Carouge	Tél. 223015155 Fax 223015157	luc.malnati@luc-malnati-architecte.ch
MARCOVECCHIO Gabriela	UNIL, GSE, IGUL Gabriela MARCOVECCHIO Rue du Vidollet 21 1202 Genève	Tél. 021 625 25 12	gmarcovecchio@gmail.com
MARGOUT Vincent	AFTRP Vincent MARGOUT 93, avenue des Nations F-95970 Roissy CDG	Tél. 1 48 63 21 95 Fax 148 63 06 71	v.margout@aftrp.com

MARTINELLA Romaine	UNIL, GSE, IGUL Romaine MARTINELLA Rue Pichard 9 1003 Lausanne	Tél. 774175944	romainemartinella@hotmail.com
MAURIZIO Luca	UNIL, GSE, IGUL Luca MAURIZIO Rue Centrale 17 1003 Lausanne	Tél. 021/312 99 86	lu_mau@bluewin.ch
MAURY Josiane	Office fédéral du développement territorial (ARE) Josiane MAURY Mühlestrasse 2 3003 Berne	Tél. +41(0)31 324 13 14 Fax +41(0)31 322 78 69	josianne.maury@are.admin.ch
MOKRANI Anne-Marie	UNIL, GSE, IGUL Anne-Marie MOKRANI Rue Faller 11 1202 Genève	Tél. 077 428 19 35	am.mokrani@bluewin.ch
MONNARD Michel	Services industriels de Genève (SIG) Michel MONNARD Chemin de Château-Bloch 2 1219 Le Lignon	Tél. 022 420 76 60 Fax 022 420 94 80	michel.monnard@sig-ge.ch
NAHRATH Stéphane	IDHEAP - UNIL/IEPI Stéphane NAHRATH Rte de la Maladière 21 1022 Chavannes-près-Renens	Tél. 41-21-557-40-46	Stephane.Nahrath@idheap.unil.ch
NOUR Akbar	CREM Akbar NOUR Morasses 5 1920 Martigny	Tél. 41-27-721-25-40 Fax 41-27-722-99-77	akbar.nour@crem.ch
OUTREQUIN Philippe	La Calade Philippe OUTREQUIN 363, Av. de Pierrefeu 06560 Valbonne Sophia Antipolis	Tél. 33-49340 2930 Fax 33-49342 0728	ourequin.philippe@wanadoo.fr
PHAM Nicolas	Technische Universiteit Delft école d'ingénieurs de Genève Nicolas PHAM Av. de Béthusy 40 1212 Lausanne	Tél. 079 303 57 28	nicolas.pham@hesge.ch
PINI Giuseppe	UNIL-IGUL Giuseppe PINI Bâtiment Anthropôle 4058 1015 Lausanne	Tél. 41-21-692-30-67	giuseppe.pini@unil.ch

PRÉLAZ-DROUX Roland	HEIG-VD / HES-SO Roland PRÉLAZ-DROUX Route de Cheseaux 1 1400 Yverdon-les-Bains	Tél. 024/557.63.70	roland.prelaz-droux@heig-vd.ch
REVAZ Jean-Marc	CREM Jean-Marc REVAZ Case Postale 256 1920 Martigny	Tél. 41-27 721 2540 Fax 41-27 722 9977	jean-marc.revaz@crem.ch
ROGG Olowine	Forum Saint-Jean-Charmlles Olowine ROGG MQSJ, 8 chemin François-Furet 1203 Genève	Tél. 022 418 91 50	info@forum1203.ch
SCHÄFFER Verena	Université de Lausanne Verena SCHÄFFER Institut de politiques territoriales et d'environnement humain, Bâtiment Amphipôle 1015 Lausanne	Tél. 021 - 601 10 33	verena.schaeffer@unil.ch
SCHINDELHOLZ Jude	UNIL, GSE, IGUL Jude SCHINDELHOLZ Rue de la Maltière 34 2800 Delémont	Tél. 032 422 21 73	jschindelholz@hotmail.com
SCHÜRCH Barbara	Inst. Sozialplanung und Stadtentwicklung Barbara SCHÜRCH Thiersteinallee 57 4053 Basel	Tél. 061 /337 27 89	barbara.schuerch@fhnw.ch
SOUAMI Taoufik	Institut Français d'Urbanisme Taoufik SOUAMI IFU, 4, rue Nobel 77420 Champs Sur Marne		taoufik.souami@univ-paris8.fr
STULZ Roland	Novatlantis EPF Roland STULZ Ueberlandstrasse 133 8600 Dübendorf	Tél. +4278 833 9355 Fax 044 305 9214	stulz@novatlantis.ch
TASCETTA Dario	Coopérative CODHA Dario TASCETTA cp 792 1211 Genève 13	Tél. 079 2043661	d.taschetta@perso.ch
THÉVOZ Laurent	CEAT Laurent THÉVOZ BP Station 16 1015 Lausanne	Tél. 021 693 41 65 Fax 021 693 41 54	laurent.thevoz@epfl.ch

THOMANN Marianne	UNIL-IGUL Marianne THOMANN Bâtiment Anthropole - Bureau 4067 1015 Lausanne	Tél. 021 692 36 09	Marianne.Thomann@unil.ch
TRACHSEL Christian	Ville de Neuchâtel Christian TRACHSEL Faubourg du Lac 3 2000 Neuchâtel	Tél. +41 32 717 76 64 Fax +41 32 717 76 69	christian.trachsel@ne.ch
VON DER MÜHLL Dominique	EPFL-ENAC-Chôros Dominique VON DER MÜHLL Bâtiment polyvalent, Station 16 1015 Lausanne	Tél. 021 693 42 07 (prof)	dominique.vondermuehll@epfl.ch
WIDMER PHAM Ariane	Bureau du SDOL Ariane WIDMER PHAM Chemin du Closel 15, cp 129 1020 Renens	Tél. 021 621 08 10	ariane.widmer@ouest- lausannois.ch

ORGANISATEURS

Institut de Géographie (IGUL)
Observatoire universitaire de la ville et du développement durable
Faculté des géosciences et de l'environnement
Université de Lausanne
Anthropole - Dorigny
CH-1015 Lausanne
Tél. : +41 21 692 30 70
Fax : +41 21 692 30 75
Marcia.Curchod@unil.ch

Ville de Lausanne
Service des études générales et relations extérieures
Escaliers du Marché 2, cp 6904
1002 Lausanne
Tél. + 41 (0)21 315 24 36
Fax + 41 (0)21 315 20 04
françoise.chappuis@lausanne.ch

Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM)
CP 256
CH-1920 Martigny
Téléphone: +41 27 722 25 40
Télécopie: +41 27 722 99 77
info@crem.ch

FSU – Section romande
Peter Giezendanner (Membre du comité)
Rue des Crêtes 19
1018 Lausanne
Téléphone 021 626 23 56
Portable 079 279 78 69

HES-SO Valais
Case postale 80
Route de la Plaine 2
3960 Sierre
tél. ++41 (0)27 606 89 11
fax ++41 (0)27 606 89 19
info@hevs.ch

Institut d'Etudes Politiques et Internationales (IEPI)
Faculté des Sciences Sociales et Politiques
Université de Lausanne
Anthropole - Dorigny
CH- 1015 Lausanne
tél.: +41-21/692-31-40
fax.: +41-21/692-31-45
Stephane.Nahrath@unil.ch

Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP)
Route de la Maladière 21
CH-1022 Chavannes-près-Renens
tél.: +41 (0)21 557 40 00
fax.: +41 (0)21 557 40 09
idheap@idheap.unil.ch

Observatoire Universitaire de la Mobilité (OUM)
UniMail
40, bd du Pont-d'Arve
1211 Genève 4
tél. +41 22 379 83 35
fax. +41 22 379 89 58
oum@geo.unige.ch

SUDEN (Réseau Européen pour un Développement Urbain Durable)
Catherine Charlot-Valdieu / Philippe Outrequin
353 chemin de Peyniblou
F 06 560 Valbonne Sophia Antipolis
Tel :
33 (0) 6 27 20 34 96
33 (0) 4 93 40 29 30
33 (0) 1 43 21 69 12
ccv@wanadoo.fr

Pour toute information sur le colloque:
UNIL/ Institut de géographie
Jean-Philippe Dind
Bureau 4067
Anthropole - Dorigny
CH-1015 Lausanne
Jean-Philippe.Dind@unil.ch
Tél. : +41 21 692 36 09
Fax : +41 21 692 30 75